

Caisse d'allocations familiales du Calvados

# Rapport d'activité 2025





Directrice par interim de la publication  
Frédérique BAGUESSE

Rédactrice en chef  
Virginie DESVAGES-CARLINO

Conception graphique et impression  
Service communication - Caf du Calvados

Crédits photos  
Caf du Calvados - Shutterstock

# Sommaire

**P1 - Le mot de la directrice**

**P3 - Les évolutions majeures 2025 - Prestations**

**P4 - Les évolutions majeures 2025 - Action sociale**

**P5 - La Caf dans le département**

**P7 - La Cog 2023-2027**



## **P9 - Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie**

P11 - Axe 1 - Contribuer à la mise en place du service public de la petite enfance

P14 - Axe 2 - Favoriser l'accès aux activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes

P17 - Axe 3 - Favoriser l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes par des interventions ciblées

P21 - Axe 4 - Accompagner les parents, unis ou séparés, dans leur exercice de parentalité, de la naissance à l'adolescence

P26 - Axe 5 - Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

P30 - Axe 6 - Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires



## **P33 - Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant notre modèle de délivrance des prestations et notre stratégie de service**

P35 - Axe 7 - Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

P41 - Axe 8 - Délivrance du juste droit : mise en oeuvre de la solidarité à la source, lutter contre les erreurs et la fraude, amélioration de la qualité, sécurisation et optimisation du recouvrement



## **P45 - Mobiliser tous les leviers de performance de la branche et accompagner les transformations**

P47 - Axe 9 - Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, entre branches et avec les partenaires

P53 - Les missions pour le compte de la Cnaf

P53 - Les coordinations régionales : un lien entre la cnaf et le réseau des Caf normandes

P54 - La mutualisation des activités

P55 - Le Centre de ressources Bretagne-Normandie

P58 - Axe 10 - Assurer un pilotage efficient des ressources et de la transition écologique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau

P58 - Axe 12 - Valoriser les données, piloter, évaluer au service des politiques publiques

P59 - Le Conseil d'administration

P60 - L'équipe de direction

P61 - Organigramme

P63 - Les prestations

P64 - L'Action sociale

P65 - Les services ressources

P71 - Axe 11 - Innover pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers

## **P73 - La Caf en chiffres**

## **P83 - Glossaire**



## Le mot de... la DIRECTRICE



**MYRIAM HARLEY**

**Directrice  
jusqu'au 30  
novembre 2025**



**FREDERIQUE BAGUESSE**

**Directrice par interim  
du 1<sup>er</sup> décembre 2025  
au 30 avril 2026**

Durant cette troisième année du contrat pluriannuel de gestion, la Caisse d'allocations familiales du Calvados a investi pleinement les axes stratégiques par la mise en place d'actions visant à renforcer 4 ambitions fortes :

- Répondre aux engagements de service et créer une relation de confiance avec les publics ;
- Etre acteur du déploiement des politiques sociales et familiales dans une dynamique partenariale ;
- Contribuer à la vie du réseau de la branche famille ;
- Renforcer le collectif de travail en favorisant l'approche transversale.

Par ailleurs, la Caf du Calvados est clairement identifiée au sein du réseau avec l'action du Centre de ressources en direction des 9 caisses normandes et bretonnes, le pilotage des plateaux téléphoniques, l'appui à la numérisation, la participation aux projets portés par la direction du système d'information, mais aussi notre contribution au service national à la production et à deux missions nationales ( appui

au pilotage et gestion de la relation au public).

La réalisation de nos missions passe par la déclinaison de nos politiques au niveau des territoires. Ces politiques se déclinent dans le Schéma départemental de services aux familles dont la coordination relève de la Caisse d'allocations familiales ou dans les travaux préparatoires du futur Schéma d'animation de la vie sociale.

La Caf est également présente et reconnue comme acteur au sein des instances partenariales sur la politique logement, sur la politique handicap, sur la politique de l'emploi et d'insertion en lien avec les institutions chargées de leur déploiement.

Au-delà des schémas, la Caf participe aux financements de plus 300 structures ou associations sur les champs de la petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement...

Au cours de l'année 2025, la Caf du Calvados a maintenu une situation satisfaisante dans la gestion des dos-

siers allocataires, avec une réduction des délais de traitement au-delà des 15 jours. La relation de service et l'accompagnement individuel représentent toujours un engagement fort de l'organisme.

Le paiement du juste droit reste un enjeu majeur. La Caf met en œuvre une politique de contrôle visant à sécuriser le paiement au juste droit tant pour le paiement des droits aux allocataires qu'au niveau de nos partenaires.

Enfin, la direction tient à saluer et à remercier les salariés de la Caf qui, par leur action au quotidien, contribuent à nos missions de service public et apportent une réponse aux besoins de nos publics.

# Les évolutions majeures 2025 / Prestations

- AVVC – Aide d'urgence aux victimes de violences conjugales
- Mise à jour du suivi législatif Revenu de solidarité active (RSA) : inscription automatique des BRSA à France Travail
- Élargissement de l'offre tuteur pour les tuteurs moraux : téléprocédures élargies

Janvier

Février

Mars

- Adossement DRM RSA/PPA / Pré-remplissage des Déclarations trimestrielles de ressources (DTR)

- Signature convention RSA avec le Département

Avril

Mai

Juin

- Nouveaux dispositifs de sanction RSA en cas de non-respect des devoirs liés à l'insertion des BRSA

- Allocation journalière de présence parentale (AJPP) : contrôle de l'activité exercée, notamment pour les temps partiels

Juillet

Août

- Réforme Complément de libre choix du mode de garde (CMG) : nouvelle méthode de calcul, ouverture des droits jusqu'aux 12 ans (familles monoparentales)

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

- Réforme CMG : droit ouvert aux deux parents en résidence alternée.

# Les évolutions majeures 2025 / Action sociale

## L'évolution de la réglementation des Aides financières individuelles d'Action sociale 2025

### ▪ Les Pass'vacances familles

Le montant maximum de l'aide est augmenté de 50 euros

### ▪ Le Pass'vacances enfants

Le montant de l'aide est revalorisé de 30 euros pour les mini-camps et de 50 euros pour les colonies-gîtes

### ▪ Le Coup d'Pouce loisirs

Le Coup d'Pouce loisirs est maintenant attribué aux enfants âgés de 3 à 16 ans

### ▪ Le Prêt installation

Le Prêt installation est ouvert dès la signature du bail

### ▪ L'Aide décès conjoint

Le montant de l'aide est revalorisé de 100 euros

### ▪ La médaille de la famille française

Une aide de 250 euros est versée selon le listing envoyé par la Préfecture du Calvados

## L'évolution de la réglementation des Aides financières collectives d'Action sociale 2025

Des nouvelles modalités d'attribution des subventions de fonctionnement : les aides au fonctionnement sont conditionnées au projet social et aux actions mises en œuvre. Le paiement est réalisé en acompte (70% en année N et le solde en N+1 après validation des justificatifs)

Des aides aux associations œuvrant dans le domaine de l'entraide alimentaire désormais conditionnées au projet social et aux actions mises en œuvre hors achat de denrées alimentaires

Une aide aux accueils collectifs de mineurs pour les journées continues ouverte aux Acm interdépartementaux

Une nouvelle aide ouverte aux Maisons d'assistants maternels à initiative public pour l'investissement et pour financer de l'analyse des pratiques.

La tarification modulée attendue dans les micro-crèches pour bénéficier d'un plan d'investissement national à destination des crèches est étendue au fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant





# La Caf dans le Département



## MILLÉNAIRE VILLE DE CAEN

### La population

Au 31 décembre 2025, la population du département du Calvados est estimée à 683 105 habitants.

### Les allocataires

Pour l'année 2025, le nombre d'allocataires s'élevait à 141 304, soit une hausse de 0,01 %, par rapport à 2024.

319 113 personnes étaient couvertes par au moins une prestation, soit 46,7 % de la population totale du département.

Le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales est de 125 874, en hausse de 0,04% par rapport à 2025.

On dénombre en 2025 :

- 59 558 bénéficiaires d'une aide personnelle au logement (-0,55%).

- 50 162 bénéficiaires de prestations «enfance et jeunesse» (-1,28%).
- 50 997 bénéficiaires de la prime activité (+1,02%)
- 13 934 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (+5,59%).
- 11 892 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (+2,72%)

Le nombre de bénéficiaires sans prestations de logement ni minima social est en baisse de 2,61% avec 70 110 bénéficiaires.

Enfin, le nombre d'étudiants au sens large (y compris apprentis et étudiant-salariés) a augmenté de 1,03% pour atteindre 15 960 bénéficiaires.



## 80 ans de la Sécu

Le 4 octobre 2025, la Sécurité sociale fêtait ses 80 ans.

A cette occasion, plusieurs actions ont été organisées.

Deux expos ont été présentées lors de l'Assemblée générale du personnel de mai 2025 : « Histoire de la Sécu » et « Oh la Sécu ».

Un jeu de vacances numériques, élaboré par les services Communication des Cafs Normandes, ont permis aux salariés de tester leurs connaissances sur chaque Caf.

Le jeudi 25 septembre, les salariés ont partagé un repas préparé par le collectif Fourchette et Bien-être du centre socio-culturel de la Guérinière, avec le directeur de la Cnaf, Nicolas Grivel, présent à la Caf ce jour-là.





# La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027

Garante de la bonne gestion des fonds publics, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) signe avec l'État une Convention d'objectifs et de gestion (Cog) dans laquelle sont définies les missions de la branche Famille.

Le 10 juillet 2023, la Cnaf et l'État ont signé la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027. Cette septième convention fixe les orientations de la politique familiale nationale qui seront menées pendant 5 ans.

À partir des orientations et des objectifs nationaux, la Caf du Calvados élabore son Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG). Traduction territoriale des engagements pris entre la Cnaf et l'État, le CPOG se situe au carrefour de la déclinaison des orientations nationales portées par

la Cnaf et de la stratégie locale de la Caf. Il permet une adéquation optimale entre la réalité des territoires, les besoins des publics et la situation de la Caf d'une part et les orientations nationales d'autre part.

## 4 ambitions fortes

- Répondre aux engagements de service et créer une relation de confiance avec les publics,
- être acteur du déploiement des politiques sociales et familiales dans une dynamique partenariale,
- contribuer à la vie du réseau de la branche Famille,
- renforcer le collectif de travail en développant une approche transversale.

## 3 THÉMATIQUES



|                                                                                                                                                               |                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Développer<br/>des services attentionnés<br/>à chaque étape de la vie</b> | 1. Contribuer à la mise en place du Service public de la petite enfance                                                        |
|                                                                                                                                                               | 2. Favoriser l'accès aux activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes                                       |
|                                                                                                                                                               | 3. Favoriser l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes par des interventions sociales                                  |
|                                                                                                                                                               | 4. Accompagner les parents, unis ou séparés, dans leur exercice de parentalité, de la naissance à l'adolescence                |
|                                                                                                                                                               | 5. Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles                              |
|                                                                                                                                                               | 6. Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires |

|                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Garantir un accès efficace<br/>au juste droit en rénovant<br/>notre modèle de délivrance<br/>des prestations et notre<br/>stratégie de service</b> | 7. Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services                                                                       |
|                                                                                                                                                                                                                                        | 8. Délivrance du juste droit : mise en œuvre de la solidarité à la source, lutter contre les erreurs et la fraude, amélioration de la qualité, sécurisation et optimisation du recouvrement |

|                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Mobiliser<br/>tous les leviers<br/>de performance<br/>de la branche et<br/>accompagner<br/>les transformations</b> | 9. Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, entre branches et avec les partenaires                |
|                                                                                                                                                                                                          | 10. Assurer un pilotage efficient des ressources et de la transition écologique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau |
|                                                                                                                                                                                                          | 12. Valoriser les données, piloter, évaluer au service des politiques publiques                                                                   |
|                                                                                                                                                                                                          | 11. Innover pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers                                     |



## ► Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie









### Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

**17 660** familles bénéficiaires

pour un montant de **132 436 240** euros

### **33** Maisons d'assistants maternels (MAM)

dont 2 Maisons d'assistants maternels à initiative publique

**3 718** assistants maternels agréés  
(données PMI)



### **76** Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

dont **8** micro-crèches  
financées en PSU  
(Prestations de service unique)\*

Soit **2 436** places

**79** micro-crèches Paje,  
soit **905** places

> Au total **3 341** places  
en accueil collectif



### **64** Relais petite enfance

soit **91 %** du département couvert

ou **492** communes couvertes

(dont les 11 communes de l'Eure.  
Les RPE sont gérés par la Caf du Calvados)

**\*Prestation de service unique (PSU)** : c'est une aide au fonctionnement versée par la Caf aux gestionnaires de structures d'accueil pour les jeunes enfants. En contrepartie, les gestionnaires calculent les participations familiales selon un barème proportionnel aux ressources et au nombre d'enfants à charge.



### **TEMPS FORTS**

Ouverture des Maisons d'assistants maternels à initiative publique (Mamip) :

- Caen Mam et Moi à Caen, septembre.
- Les petits biquets de Valor, à Valorbiquet, septembre.

Inauguration du **Multi-accueil** :

- Léa et Léo « Le jardin de Luna » à Caen, novembre



Le 1<sup>er</sup> septembre, deux **Maisons d'assistants maternels à initiative publique (Mamip)** ont ouvert leurs portes :

- Caen Mam et Moi, à Caen Folie-Couvrechef
- Les petits biquets de Valor, à Valorbiquet (Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie).

Afin de renforcer l'offre professionnelle de l'accueil individuel un dispositif expérimental à l'initiative de la Caf, regroupant diverses institutions, est mis en place : les **Maisons d'assistants maternels à initiative publique**, (Mamip).

A l'initiative de collectivités locales et dans le cadre de locaux loués ou mis à disposition d'assistants maternels une nouvelle solution d'accueil est ainsi proposée aux parents.

Une Mamip regroupe entre 2 à 6 assistants maternels qui ont choisi de ne pas travailler à leur domicile, mais dans une structure commune.

Le département du Calvados souffre d'un déficit global des orientations vers les métiers de la petite enfance et doit faire face au départ massif à la retraite des assistants maternels.

Aussi, afin de valoriser et de promouvoir le métier d'assistant maternel, la **semaine des assistants maternels** a été organisée du lundi 17 au lundi 24 novembre.

En septembre 2025, le **Complément de libre choix du mode de garde (Cmg)**, qui aide à financer l'emploi d'un assistant maternel ou d'un salarié de garde à domicile, a évolué pour mieux répondre aux besoins d'accueil des familles et s'adapter à leur situation.

### 3 grandes évolutions majeures :

- la modification du calcul du Cmg. Les modalités de calcul sont entièrement repensées, notamment par l'ajout de la notion de reste à charge de la famille (participation horaire, taux d'effort horaire réel). L'objectif est de rapprocher les coûts des modes d'accueil individuels et collectifs et de réduire les freins financiers des parents.
- l'extension du Cmg pour les familles monoparentales ayant un enfant âgé de 6 à 12 ans.
- l'ouverture des droits au Cmg pour chacun des parents dans le cadre de la résidence alternée depuis décembre 2025.

**Semaine des assistant(e)s maternel(le)s dans le Calvados :**  
à la découverte du métier  
du 17 au 24 novembre 2025



Assistant(e)s maternel(le)s et futur(e)s Assistant(e)s maternel(le)s, venez rencontrer des professionnels de la petite enfance lors de temps d'informations et d'échanges organisés autour du métier.



Pour retrouver l'ensemble du programme, flashez le QR code.



**Ensemble de radio Ici Normandie**  
Posez vos questions aux experts sur radio Ici Normandie  
lundi 17 novembre 2025 de 9 h à 11 h.

Les membres participant au SDFP, les assistant(e)s maternel(le)s inscrit(e)s à l'annuaire, les animateurs des relais petite enfance pour leur accompagnement dans cet événement, ainsi que tous les partenaires ayant contribué à cette semaine.







**220** accueils collectifs de mineurs pour les 3-11 ans

**45** accueils adolescents pour les 12-17 ans



## Quelques chiffres relatifs aux Pass'vacances

**12 220** familles ont ouvert un droit au  
**Pass'vacances familles**

**871** familles sont parties en vacances

**67%** des familles utilisatrices  
sont monoparentales

**471** **Pass'vacances enfants** ont été envoyés

**364** enfants ont utilisé le Pass'vacances

**2 029** **Coup d'pouce loisirs** ont été envoyés

**1 371** bons ont été payés, permettant aux familles  
de financer une partie des adhésions sportives ou  
culturelles pour les enfants âgés de 3 à 16 ans au 31  
décembre de l'année en cours.

La politique vacances développée dans les Centres socio-culturels s'appuie sur un réseau de partenaires associatifs et institutionnels qui permet d'une part d'offrir un potentiel de départs important aux familles et d'autre part de diminuer le reste à charge pour celles-ci.

En effet, dès le mois de février en lien avec les aides aux vacances de la Caf gérées par le service Logement, habitat et aides financières aux familles (Logafa), les équipes des Centres accompagnent les familles dans leur projet vacances notamment par le dispositif de l'épargne vacances via l'association Vacances ouvertes.

Ce levier vacances historique à la Caf constitue un mode d'intervention sociale bien repéré par les partenaires et les familles et permet d'entamer un travail d'accompagnement avec ces dernières.

## Point info vacances\*



Pour la 8<sup>ème</sup> année et comme en 2024, le dispositif a été déployé au siège de la Caf et sur les secteurs de la Vire au Noireau et du Pré-Bocage.

**96** familles ont été accompagnées dans leurs démarches et la réalisation de leur projet de vacances. Les professionnelles ont apporté une grande attention à la notion de répit parental, en particulier pour les parents solos qui constituent 60% des familles reçues.

*\* L'objectif du Point Info vacances (Piv) est de soutenir la parentalité et la consolidation des liens familiaux en s'appuyant sur le départ en vacances pour tous - information et accompagnement du projet, connaissance des dispositifs d'aide aux vacances, lever les freins au départ, mise à jour des droits – souvent dans un contexte familial fragilisé par la séparation, le deuil, la maladie ou même de violences intrafamiliales.*

**Le dispositif Sac Ados** s'inscrit dans la politique vacances de la Caf du Calvados quant aux départs des jeunes en autonomie, en partenariat avec l'association Vacances ouvertes, fondateur du dispositif, et l'Aroeven (Association régionale des oeuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale).

**14** projets concrétisés

**50** jeunes partis

**2** séjours à l'étranger

**9** séjours en France

**3** séjours en Normandie







**Allocation logement étudiant (ALE)**

**15 960** bénéficiaires



**Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa),**  
**250 aides nationales**, pour un montant de **47 772 euros.**  
**77 aides locales**, pour un montant de **14 579 euros.**



**7 Foyers de jeunes travailleurs (FJT)** avec un potentiel de **824** lits

Un travail a été engagé avec les partenaires financiers des Fjt afin d'améliorer l'accompagnement des structures. Ces temps d'échanges ont notamment permis de clarifier les aspects réglementaires propres à chacun et d'identifier des leviers d'amélioration en commun.

Comme en 2024, les Fjt du département ont pu bénéficier d'une enveloppe financière spécifique dédiée à l'investissement, votée par le conseil d'administration de la Caf. Au total, 6 structures ont été accompagnées pour un montant global de 192 400 €. Ces financements ont permis, par exemple, de réaliser des travaux de rénovation énergétique, d'acquérir de nouveaux équipements, de rénover une salle de vie ou encore d'aménager une salle de sport.

En parallèle, les structures ont bénéficié d'un accompagnement technique pour des projets spécifiques :

- travail sur le nouveau FJT à Bayeux (ouverture prévue en janvier 2027),
- transplantation du FJT Robert Rème sur la commune de Fleury-sur-Orne (prévue en septembre 2028),
- projets d'évolution du FJT d'Hérouville (Tiny-houses, transformation cuisines collectives en futurs logements, captation de logements Inolya sur Hérouville),
- agrandissement du FJT Notre-Dame (création de 8 studios supplémentaires).

Le partenariat entre le **Pôle Europe de la Caf** et le Crean (Carrefour rural européen des acteurs normands) a permis à 21 jeunes de bénéficier d'une **mobilité internationale** et également de suivre une **formation** dans le réseau Europe Direct.



La 1<sup>ère</sup> **journée régionale des Promeneurs du Net\* (PDN)** a eu lieu le jeudi 9 octobre, réunissant 141 professionnels des 5 départements normands..



## Promeneurs du Net

Les Promeneurs du Net,  
un réseau de professionnels  
à l'écoute des jeunes sur le web



A cette occasion, Jocelyn Lachance, sociologue responsable de recherche, a tenu une conférence sur «Devenir adulte à l'ère du numérique».

Une table ronde a permis d'échanger avec 3 jeunes et Frédéric Faurillon, créateur de contenus sur les réseaux, autour des pratiques sur les réseaux sociaux et de la déconnexion.

Puis les professionnels ont participé à des ateliers thématiques pour approfondir leurs connaissances, partager des savoir-faire, échanger sur leurs pratiques et élaborer des stratégies de communication sur les réseaux.

**74** PDN répartis dans 49 structures du département.

*\*Un **Promeneur du Net** est un professionnel qui travaille dans un service d'animation/jeunesse ou dans un service d'aide aux jeunes en difficulté, un centre d'animation, une maison des adolescents, une mission locale, un Foyer de jeunes travailleurs (FJT), une collectivité,...*

*Il établit une relation de confiance, avec les jeunes âgés de 11 à 25 ans, en assurant une présence éducative sur les différents réseaux sociaux.*

*Sa principale mission est d'accompagner les jeunes et de répondre à leurs interrogations.*

*De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur du Net est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré.*





|                                                     | Bénéficiaires | Montants en euros |
|-----------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Allocations familiales (AF)                         | 46 592        | 125 553 758       |
| Complément familial (CF)                            | 7 201         | 20 716 914        |
| Allocation de rentrée scolaire (ARS)                | 25 913        | 18 983 155        |
| Allocation de soutien familial (ASF)                | 8 497         | 28 980 730        |
|                                                     |               |                   |
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) | 3 277         | 11 450 072        |
| Allocation journalière de présence parentale (AJPP) | 327           | 4 156 920         |

**2 474 familles accompagnées par des travailleurs sociaux**

- ▶ 1 348 dans le cadre d'une séparation ou d'un projet de séparation
- ▶ 282 victimes de violences conjugales avérées ou évoquées.
- ▶ 221 dans le cadre du décès d'un enfant ou d'un conjoint



Mise en place, en partenariat avec la Cpm, de l'**offre Parent solo** dans le cadre du Parcours Arrivée de l'enfant.

Ces rendez-vous permettent au parent isolé de connaître l'ensemble des droits tant Caf que Cpm liés à cette future naissance. Ils sont également l'occasion d'aborder l'organisation de la vie familiale dans ce nouveau projet de vie (logement, insertion...) et la question de la place du père.

Ouvert en avril 2025, **Le Village des Minots est la première Maison des 1000 premiers jours** créée dans le Calvados.

Lieu ressource de proximité, où les familles trouvent écoute, accompagnement et orientation, un espace pour rompre l'isolement, prévenir l'épuisement parental et créer un parcours de soutien simple et accessible, la Maison des 1000 premiers jours Le Village des Minots a pour **principaux objectifs** :

- de **soutenir la parentalité** en proposant un espace ressource accessible, favorisant l'échange, l'information et l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif ;
- d'offrir un **accueil inclusif et bienveillant aux familles**, avec une attention particulière portée aux enfants à besoins spécifiques et aux situations de vulnérabilité ;
- de **lutter contre l'isolement** des familles en facilitant les rencontres, le partage d'expériences et l'entraide entre parents ;
- de promouvoir le **développement global** de l'enfant dès la grossesse ;
- de renforcer la **prévention précoce** ;
- de favoriser **l'interdisciplinarité, la coordination et la montée en compétences** des professionnels, par des temps d'échanges, de sensibilisation et de partage de pratiques ;
- de contribuer à la **lisibilité de l'offre territoriale** en matière d'accompagnement à la parentalité.

L'inauguration du Village des Minots a eu lieu le 5 mars 2026.



Les **1000 premiers jours** est le moment de vie qui va du **4<sup>ème</sup> mois de grossesse aux deux ans révolus de l'enfant**.

Parce que c'est une période clef pour le développement de l'enfant, sa santé et celle de l'adulte qu'il deviendra, le Gouvernement a décidé d'en faire une politique prioritaire.

**Une commission d'experts présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik** s'est réunie en 2020 à l'initiative du président de la République, Emmanuel Macron, lors de son premier mandat.

Le rapport qui en découle a permis d'**identifier les facteurs favorables au développement de l'enfant** et les leviers pour investir davantage **l'accompagnement des familles** pendant les 1000 premiers jours.

**De ce rapport est née la politique publique des 1000 premiers jours**. Son approche globale consiste à travailler de façon interministérielle, décloisonnée, entre **acteurs de la santé, du social et du médico-social**, et à concevoir ensemble une action complète et coordonnée.

Sur le terrain, les Agences régionales de santé (Ars) et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) animent le déploiement tant des actions que de la démarche. Elles travaillent en lien étroit avec **les Caf**, les caisses primaires d'assurance maladie (Cpm), les Msa et les collectivités territoriales.

Toutes les familles relevant du régime général, dès le premier enfant (ou avec un enfant à naître) et avant ses 18 ans, peuvent bénéficier de **l'Aide et de l'accompagnement à domicile**, à condition d'en formuler la demande auprès des associations conventionnées dans l'année qui suit l'évènement.

Cette aide est aussi proposée à l'ensemble des familles assumant la charge d'enfant y compris aux parents non-gardiens. La durée d'intervention est fixée à un an, quelle que soit la thématique considérée : périnatalité, arrivée d'un enfant, dynamique familiale, rupture familiale, inclusion, épuisement parental.

La Caf du Calvados dans le cadre du dispositif national d'aide et d'accompagnement à domicile, soutient depuis de nombreuses années quatre associations qui mettent en œuvre les interventions de professionnels Aes (Accompagnant(e) éducatif et social) ou Tisf (Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale) auprès des familles qui le sollicitent, il s'agit de :

- l'Association de l'aide familiale populaire (Aafp),
- l'Aide aux mères, aux familles et aux personnes (Amfp),
- l'Aide à domicile en milieu rural (Admr), l'Association Amaëlles-Una, un collectif engagé pour un accompagnement humain.



Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf), environ 200 professionnels et élus ont participé à la Journée départementale de la parentalité, le mardi 30 septembre.

Les principaux objectifs de cet événement :

- proposer un temps de réflexion sur la notion d'accompagnement à la parentalité avec le regards croisés de 2 conférenciers ;
- mettre en lumière des actions et des dispositifs d'accompagnement à la parentalité ;
- favoriser l'interconnaissance des professionnels et l'échanges de pratiques.

## > 643 interventions individuelles ont été réalisées en 2025.

Sur ces 643 interventions individuelles :

- **367 concernent la thématique dynamique familiale dont 8 sur le nouveau motif de l'épuisement parental (créé le 1er juin 2024).**
- **226 la périnatalité ;**
- **31 l'inclusion ;**
- **3 autres motifs.**

**17 509 heures** ont été réalisées en intervention AES, soit **8 heures** en moyenne par mois.

**8 472 heures** ont été réalisées en intervention TISF, soit **11 heures** en moyenne par mois.

La durée moyenne d'intervention est de **229,75 jours**. Cette durée moyenne varie en fonction des motifs d'intervention.

## ► Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap)

> **62** projets d'actions.

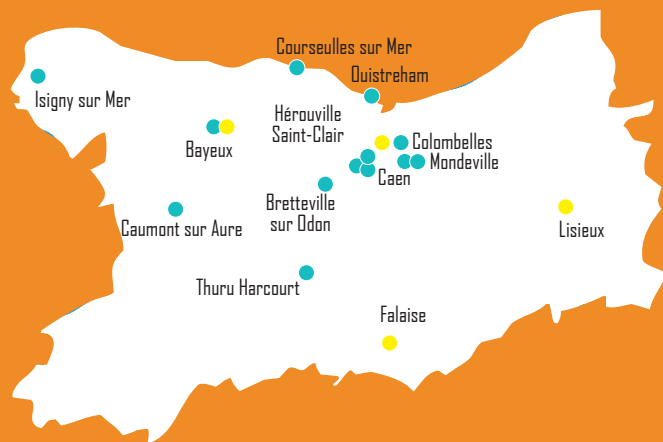
## ► 14 Lieux d'accueils enfants-parents (Laep) ●

> 3 à Caen, 1 à Bayeux, 1 à Bretteville sur Odon, 1 à Thury Harcourt, 1 à Isigny sur Mer, 1 à Colombelles, 1 à Caumont sur Aure, 2 à Mondeville, 1 à Quistreham, 1 à Courseulles sur Mer.

## ► 4 Espaces de rencontre ●

Hérouville Saint-Clair, Lisieux, Bayeux, Falaise

Septembre 2025 : ouverture du Laep «Bulle d'éveil», géré par l'Admr. Le Laep est itinérant sur les communes d'Argences, de Saint Sylvain et de Cagny.



**3** associations sur la médiation familiale

**1 105** enfants accompagnés dans le cadre des **Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité** (Clas)

**4** prêts Parent non-gardien ont été accordés pour un montant de **1 888** euros  
**28** prêts d'équipement numérique ont été accordés pour un montant de **12 965** euros







A ce titre, la Caf maintient sa **présence dans les instances de pilotage tant au niveau départemental qu'au niveau local** : PDAHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), Ccapex (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions), Opah (Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat), PDLHI (Pôle

La Caf prévoit de soutenir des **démarches innovantes** sur le logement et des **solutions d'accompagnement vers et dans le logement** pour répondre au besoin de logement pour les jeunes (Projet alter-coloc, TinyHouse...) et d'inclure la thématique logement dans les parcours déployés lors d'évènement de vie (naissance, séparation...) et les Conventions territoriales globales lorsque les collectivités sont demandeuses.



### Aide personnalisée au logement (APL)

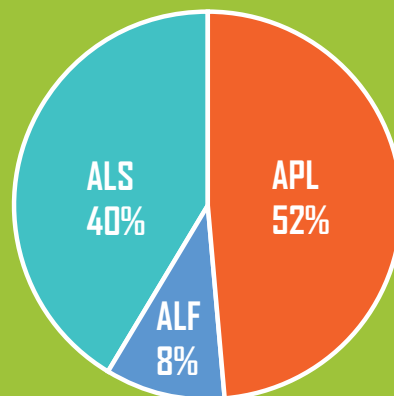
**30 181** bénéficiaires  
pour un montant de **78 795 472** euros

### Allocation de logement social (ALS)

**25 093** bénéficiaires  
pour un montant de **64 240 463** euros

### Allocation de logement familial (ALF)

**4 284** bénéficiaires  
pour un montant de **14 333 729** euros



Dans le cadre de **projets innovants** relatifs aux logements des jeunes, la Caf a participé au financement :

- de deux Tiny Houses installées à Luc-sur-Mer. L'installation de Tiny Houses est portée par deux Foyers de jeunes travailleurs pour répondre aux besoins de logements de courte durée pour les jeunes travailleurs sur le littoral, notamment pendant la période estivale. Après Luc-sur-Mer, les deux Tiny Houses ont été déménagées à Colleville-Montgomery.
- des kolocations à Projets Solidaires **Kaps** permettant à des jeunes de moins de 30 ans (étudiants, jeunes actifs ou en Service Civique) de vivre dans une colocation à loyer modéré au cœur d'un quartier populaire et de s'engager à mener des projets collectifs qui créent du lien et de la solidarité entre les habitants.

**303** familles bénéficiaires  
du prêt d'équipement ménager/mobilier  
pour un montant total de **138 407** euros

**95** familles bénéficiaires  
du prêt installation  
pour un montant total de **117 343** euros



## Logement

### Participation aux démarches des **Conventions territoriales globales (Ctg)**

- > **11 fiches-actions logement** signées pour 4 communautés de communes et 7 communes.
- > **suivi des fiches-actions logement** en cours

Une présentation de la politique logement de la Caf et des axes d'intervention du service Logement Habitat et Aides financières aux familles (Logafa) a été réalisée en lien avec le service Accompagnement des partenaires et développement territorial (Apdt) auprès de l'ensemble des chargés de coopération Ctg du département.

Le partenariat avec les 6 collectivités signataires d'une convention avec la Caf s'est poursuivi en 2025 (Caen, Bernières sur Mer, Dives sur Mer, Douvres la Délivrande, Hérouville St Clair, Mondeville).

Le Service Logafa est régulièrement sollicité pour participer à des rencontres et des forums sur les territoires. Les conseillères techniques logement habitat accompagnent les partenaires sur la thématique du logement.

En 2025, des temps d'échanges ont été réalisés avec les structures bénéficiant de subvention de fonctionnement pour leur présenter les nouvelles modalités liées à l'octroi des subventions. Au total, ce sont 30 dossiers de subvention ainsi qu'un prêt qui ont été traités en 2025.



## La prévention des expulsions

La Caf participe aux :

### - Ccapex, Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions

> **1148** dossiers ont été étudiés au cours de **45** commissions  
(22 sur Caen, 11 sur Lisieux, 8 sur Bayeux et 4 sur Vire).

Les Ccapex sont assurées dans le cadre du PDALHPD, Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

### - Commissions FSL, Fonds de solidarité pour le logement

> **20** commissions techniques ont permis l'étude de **158** dossiers en commissions plénières et **75** dossiers en délégations.

### - Commissions Syplo, Système prioritaire pour le logement

> **6** commissions à Caen pour **402** dossiers.

## Lutte contre la non-décence

> **92** diagnostics de non-décence ont été réalisés

> **133** nouveaux signalements

> **106** dossiers actifs et **79** dossiers clôturés sur l'année

> Participation à 6 réunions du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)

### Nouvel outil de signalement des logements dégradés.

La plateforme «Signal Logement» a été déployée au cours de l'année par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM). Cette plateforme permet aux locataires de signaler leurs problématiques logement de façon autonome ou accompagnée via un travailleur social. Pour la Caf, cela représente un circuit de réception des signalements complémentaires.







### Revenu de solidarité active (RSA)

**13 934** bénéficiaires

pour un montant de **93 145 380** euros

### Prime d'activité

**50 997** bénéficiaires

pour un montant de **112 786 469** euros



### Prime de Noël

**13 050** bénéficiaires

pour un montant de **2 680 450** euros



### Allocation aux adultes handicapés (AAH)

**11 892** bénéficiaires

pour un montant de **117 732 728** euros

Depuis janvier 2025, les demandeurs de **Rsa** et leurs conjoints (y compris pour ceux qui exercent une activité professionnelle) sont **obligatoirement et automatiquement inscrits à France Travail**.

Cette réforme qui vise à renforcer l'accompagnement vers l'emploi durable et à faciliter l'insertion professionnelle a été mise en place dans le cadre de la Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.





Le samedi 4 octobre, La Communauté 360 du Calvados\* a organisé une **Journée Aidants : S'informer : une clé pour les aidants**.

L'objectif était d'informer et d'accompagner les aidants d'enfants et d'adultes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, en leur permettant de découvrir les ressources et dispositifs existants sur le territoire calvadosien.

Les participants se sont renseignés auprès des représentantes de la Caf sur les prestations Allocation journalière du proche aidant (Ajpa) et Allocation journalière de présence parentale (Ajpp).

*\* La création des Communautés 360 a été annoncé par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap le 11 février 2020, afin d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles.*



Le mardi 2 décembre, 55 structures dont la Caf ont signé la **Charte Romain Jacob**.

Chaque structure signataire s'engage, dans le cadre de ses missions et de son fonctionnement, à mettre en place une organisation adaptée aux besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap. La Charte Romain Jacob a été rédigée en 2014, impliquant des personnes vivant avec un handicap, des soignants et des représentants de l'administration, sous l'égide de l'association Handidactique.

À travers 12 grands principes La charte Romain Jacob impose aujourd'hui un accès au droit commun, notamment par rapport à : l'accès aux soins ; l'accessibilité ; le droit au répit ; l'accès à l'emploi ; l'aide aux aidants ; l'inconditionnalité de l'accompagnement au quotidien.

Signature de la **convention Agir** : Accompagnement global et individualisé pour l'intégration des personnes réfugiées, entre la Caf du Calvados et France terre d'asile.

Le programme Agir est un dispositif d'accompagnement des réfugiés bénéficiaires d'une protection internationale vers l'emploi et le logement. Il consiste en un guichet unique départemental visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture mené par un réseau d'acteurs coordonnés.



► **Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant notre modèle de délivrance des prestations et notre stratégie de service**





## L'accueil physique

**87 534** usagers accueillis dans les **3 Centres Caf**

> **81057** à Caen

> **4 401** à Lisieux

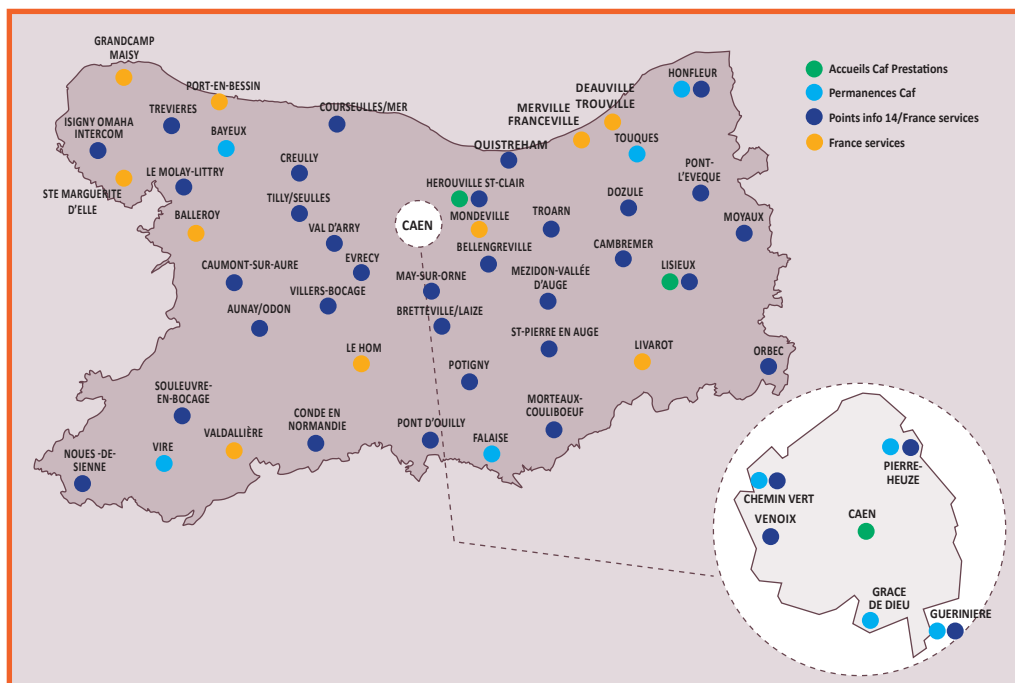
> **2 076** à Hérouville Saint-Clair

**9 447** usagers accueillis dans **9 permanences**

**42** France Services / Point Info 14



Au total, **54** lieux d'accueil dans le département du Calvados





## L'accueil téléphonique

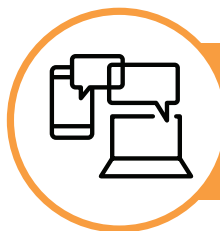
**134 548** communications téléphoniques traitées

**12 110** rendez-vous téléphoniques



## Les Sms

**58 583**  
sms envoyés



## Les Mails

**85 258**  
mails reçus







### La médiation et le recours aux droits

**464** saisines en médiation

**21 382** sollicitations

**4 258** situations en rupture de droit résolues

Participation à **12** forums à destination des partenaires

**9** ateliers de perfectionnement



### Les rendez-vous des droits\*

**1 029** rendez-vous des droits réalisés dont ceux réalisés en binôme Action sociale/Prestations.



*\* Les rendez-vous des droits sont des entretiens personnalisés pour étudier l'éligibilité à différentes aides ou prestations.*

*Ils consistent à envisager l'ensemble des aides dispensées par la branche Famille, et dans un cadre partenarial, à informer et orienter les allocataires au sujet des dispositifs gérés par des partenaires.*

Tout aussi important que l'accompagnement individuel des allocataires, le Siaf s'implique dans des actions collectives et d'informations, en cohérence avec les offres de service et en lien avec les partenaires.

### **Jouer pour apprendre : un escape game dédié aux droits à la Caf du Calvados**

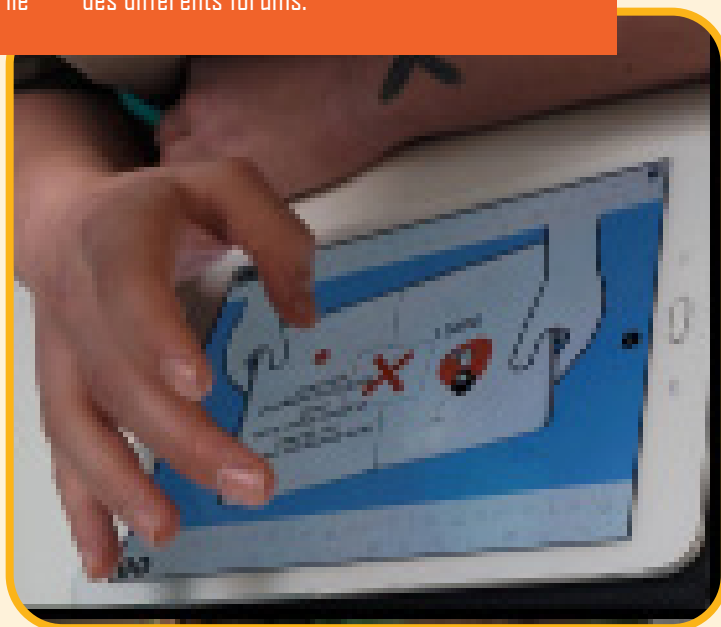
Tout est parti d'un constat. La majorité des jeunes de 16 à 25 ans rencontrés dans les forums qui leur sont dédiés sont à la fois perdus dans les démarches à effectuer auprès de la Caf et ne connaissent pas toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Pour y remédier une conseillère au Pôle Partenaires Formation Médiation de la Caf et intervenante auprès des jeunes, a créé **l'escape game L'île déserte**.

Créé sous Genially, outil de création de contenus interactif, l'escape game L'île

déserte est un **outil pédagogique** qui permet d'engager le dialogue avec les jeunes et ainsi de les informer sur leurs droits de façon ludique en répondant à des questions sur les thèmes suivants : logement, vie professionnelle, vie personnelle, accident de vie, handicap.

L'île déserte a été testée auprès de 209 jeunes apprentis lors d'un forum organisé par l'ICEP Formation le jeudi 23 janvier. Fort de ce premier succès, L'île déserte fait partie de la mallette de présentation lors des différents forums.



### Forums et proximité : rendre les droits accessibles à tous

Tout au long de l'année 2025, la Caf du Calvados s'est mobilisée auprès des publics par l'intermédiaire de forums étudiants, santé, handicap et insertion : 12 événements en 2025.

Aller à la rencontre des publics et rendre les droits accessibles à tous, c'est l'une des ambitions qui animent les Pôles Partenaires, Formation, Méditation et Offre de Service à l'Allocataire.

Les équipes se sont mobilisées sur des événements locaux avec trois objectifs : informer, accompagner et créer du lien.

Sur chaque forum, les professionnels de la Caf offrent un contact direct, permettant de répondre aux questions, d'orienter vers les bons dispositifs et de faciliter l'accès aux démarches administratives, avec des temps de sensibilisation dédiée à une manipulation facilitante du caf.fr.

Cette proximité est particulièrement appréciée des jeunes, des familles, des personnes en situation de vulnérabilité.

- de présenter des dispositifs proposés par la Sécurité sociale ;
- d'instaurer un dialogue convivial qui allie une meilleure connaissance des prestations et la prévention liée aux risques encourus par des déclarations erronées.

Cette approche ludique favorise l'implication des participants et ouvre la porte à des échanges plus approfondis sur leurs situations et leurs besoins.





**La Cog 23-27** >>>>>>>>>>>> **Axe 8**

**Délivrance du juste droit : mise en œuvre de la solidarité à la source, lutter contre les erreurs et la fraude, amélioration de la qualité, sécurisation et optimisation du recouvrement**

Le versement à bon droit des Prestations légales et d'Action sociale est une priorité de la Branche Famille.

Dans ce cadre, la Caf du Calvados s'engage à :

- **stabiliser la situation de l'organisme** au regard du traitement des dossiers avec une situation inférieure à 5 jours et une

antériorité maîtrisée en limitant la grande antériorité (respecter les engagements de services).

- contribuer à **éviter les erreurs déclaratives** dans le cadre du plan de prévention des indus et poursuivre la **détection de la fraude.**



## LES PRESTATIONS LÉGALES

### Les contrôles des données entrantes.

Les contrôles des données entrantes peuvent être effectués sur pièces, sur place, mais aussi par des échanges de données informatisées avec d'autres organismes.

**Les contrôles sur pièces :** la Caf demande à l'allocataire des pièces justificatives complémentaires.

**> 9 293 contrôles sur pièces en 2025 pour un impact financier de 5 414 429 euros (rappels et indus)**

**Les contrôles sur place :** ils sont réalisés au domicile des allocataires. Ces vérifications sont menées par des agents assermentés qui, au-delà de la stricte mission de contrôle, remplissent un rôle primordial d'information et de conseil. Ces contrôles sont principalement réalisés grâce à l'outil de data-mining.

**> 806 contrôles au domicile des allocataires effectués en 2025 pour un impact financier de 4 171 170 euros**

**Les contrôles automatisés :** il s'agit d'échanges informatiques avec le Pôle emploi, la Direction des impôts ou la Cnav. Validées par la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), ces vérifications constituent une simplification dans la mesure où les allocataires n'ont pas à justifier de leurs situations par la production de documents divers.

La crise sanitaire a fait émerger de nouvelles modalités de contrôles, tels que les contrôles téléphoniques et en visioconférence et a développé les contrôles des allocataires aux accueils

**Ces contrôles ont pour objectif de payer au plus juste le droit aux prestations et de lutter contre la fraude.**

La gestion et la mise en œuvre des décisions de fraude pour les dossiers dans lesquels des délits d'escroquerie, de faux et usage de faux ou de fausses déclarations ont permis à des allocataires ou des tiers de percevoir indûment des prestations.

La Directrice de la Caf décide, selon les dossiers, soit de déposer une plainte auprès du Procureur de la République,

soit d'appliquer une pénalité administrative, soit de faire un avertissement écrit à l'utilisateur.

**> 465 cas de fraude ont été détectés pour un préjudice de 3 998 319 euros pour 2025, contre 445 cas de fraude détectés pour un préjudice de 3 367 276 euros pour 2024 qui ont donné lieu à :**

- 18 dépôts de plainte ;
- 114 avertissements ;
- 344 pénalités administratives pour un montant total de 287 605 euros.

**La Caf participe également à des dispositifs partenariaux avec des organismes de Sécurité sociale qui visent à :**

- échanger des informations ;
- coordonner des actions communes.

Le Comité départemental anti fraude (Codaf) co-animé par le Préfet et les Procureurs de Caen et Lisieux, permet ainsi de communiquer sur les actions de chaque partenaire présent (organismes sociaux et Etat), de coordonner des actions conjointes de contrôle et d'avoir une politique de lutte contre la fraude cohérente entre la justice et les organismes «victimes» des comportements délictueux.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, le barème des sanctions mis en place par la Cnaf à titre expérimental à compter de fin juin 2015, est opposable aux Caf, ceci afin d'harmoniser les sanctions dans le réseau des Caf.

Les critères pris en compte pour fixer la sanction sont les suivants :

- la typologie de la fraude (omission, fausse déclaration, faux et usage de faux et escroquerie) ;
- le montant du préjudice détecté ;
- la situation du débiteur au niveau de sa solvabilité ;
- la récidive ;
- le surendettement.

La Caf de Caen met en œuvre ce barème depuis juillet 2015.

## Les contrôles effectués par la Direction comptable et financière :

Le datamining métier, mis en place à partir du mois de février, a remplacé la plupart des cibles de contrôles avant paiement sélectionnées par prestations ou faits générateurs.

Un modèle statistique national calcule, pour chaque liquidation, le risque d'erreur. Les liquidations présentant les risques les plus élevés sont vérifiées le lendemain.

L'objectif de la Direction comptable et financière contient 3 composantes :

1 – les contrôles obligatoires issus du plan de contrôle du directeur comptable et financier (PCAC)

En 2025, 13 198 dossiers ont été vérifiés pour un impact financier de 2 218 440 euros.

2 – le datamining métier qui a représenté 10 420 contrôles pour un impact financier de 2 047 062 euros.

3 – le contrôle des données entrantes

Les contrôles «données entrantes» sont réalisés en après-paiement.

Les volumes de contrôle les plus importants concernent les doublons détectés dans le cadre du Répertoire national des bénéficiaires (RNB. Fichier national regroupant tous les allocataires) et le datamining données entrantes.



## LES CONTRÔLES D'ACTION SOCIALE

Le plan de contrôle AS est fondé sur la sécurisation des masses financières versées par la Caf. Par principe, l'objectif annuel évolue chaque année, il correspond à 14% de la masse financière des prestations de services ordinaires versées de l'exercice N-2.

La politique de contrôle de nos partenaires permet d'effectuer un contrôle sur place des données d'activités et financières déclarées à la Caf.

Ils sont réalisés par une personne du service comptabilité.

Des Procédures Nationales de Contrôle (PNC) sont utilisées pour les différents types d'équipements ou services tels que l'EAJE (Etablissement d'accueil du jeune enfant), ALSH extra-scolaire (Accueil de loisirs sans hébergement), ALSH Adolescents, ALSH Périscolaire, FJT (Foyers de jeunes travailleurs), Médiation Familiale, LAEP (Lieu Accueil Enfants-parents), RPE (Relais Petite Enfance), AAD (Aides A Domicile), et Animation globale et coordination / animation Collective Famille.

> 9 équipements ont fait l'objet d'un contrôle en 2025.

L'objectif national en masse financière est de 4 070 000 €.

Le montant de référence contrôlé représente 353 123,18 €.

> 2 équipements ont reçu un rappel.

Montant total : 7 250,04 €.

> 5 équipements ont remboursé un indu.

Montant total : 27 681,41 €.

La direction comptable et financière participe aussi à la maîtrise des risques informatiques :

- revue de niveau I du référentiel de maîtrise des risques informatiques ;
- revues inverses des habilitations et délégations.



## LA GESTION

Dans ce domaine, la réalisation de revues de conformité est rendue obligatoire et devrait permettre de renforcer la qualité des réponses apportées par la Caf au référentiel des sécurisations obligatoires.

Un contrôle des dépenses budgétaires est réalisé sur la qualité

du signataire, la validité de la créance et la disponibilité des crédits.

La supervision est effectuée de manière exhaustive pour les dépenses supérieures à 2 000 €, concernant un investissement ou faisant l'objet d'une procédure de marché.

Les dépenses de personnel sont vérifiées par l'applicatif GRH suivant des paramètres définis.

## LE CONTENTIEUX-RECouvreMENT

### **La gestion des droits à l'Allocation de soutien familial et le Recouvrement des pensions alimentaires**

L'Allocation de soutien familial (ASF) a été transférée à la Caisse d'allocations familiales de Seine Maritime.

### **Le recouvrement des indus et des prêts**

Lorsque les allocataires ou des tiers ne remboursent pas des indus ou des prêts dont ils sont redevables auprès de la Caf et qu'ils ont reçu une mise en demeure restée infructueuse, leur dossier est transmis au contentieux pour un recouvrement forcé.

### **La Commission de recours amiable**

Les allocataires peuvent saisir la Commission de recours amiable (CRA), ou la Directrice de la Caf, soit pour une demande de remise de dette, soit pour contester une décision prise par la Caf.

> 4 453 demandes de remise de dette ont été étudiées par la Cra ou la directrice pour 3 414 648,55 € et 117 contestations de droit.

### **La représentation de la Caf devant les juridictions**

La compétence du Tribunal des Affaires de Sécurité sociale a été transférée au Tribunal de grande instance (Pôle social) le 01/01/2019 (en application de la loi n°2016-1547 du 18/11/2016 et de l'article 16 du décret n°2018-928 du 29/10/2018) nommé Tribunal Judiciaire depuis le 01/01/2020 (en vertu de la loi de programmation 2018-2022 promulguée le 23/03/2019)..

La Caf est présente au Tribunal judiciaire (Tj) Pôle Social, devant le TJ (surendettement ou en procédure d'exécution), la cour d'appel et le Tribunal administratif.

> 37 dossiers ont été présentés au cours de 3 audiences devant le Tj Pôle Social du Calvados.

> 1 dossier a été présenté au cours d'1 audience devant les Tribunaux judiciaires.

> 74 saisines Tribunal administratif par les allocataires en 2025 et 47 affaires ont été appelées en audience au cours de l'année 2025.

> 4 affaires ont été plaidées au cours de 5 audiences en Cour d'appel.



## ► Mobiliser tous les leviers de performance de la branche et accompagner les transformations





La dimension territoriale irrigue l'ensemble des actions de la Caf. En s'appuyant sur les initiatives portées localement, elle permet d'assurer une déclinaison optimale de la politique nationale eu égard aux réalités des territoires, des populations et de gestion de la Caf.

**de l'animation de la vie sociale** pour le Calvados avec un rôle d'animation du réseau par la Caf.



**24 Centres sociaux\*** dont 5 gérés par la Caf  
**26 Espaces de vie sociale\*\***

**58** Conventions territoriales globales (CTG)\*, soit 90,4 % de la population couverte par une CTG.

**3** Contrats territoriaux réservataires employeurs (Association Autour du Lac et Etablissement public de santé mentale).

*\* La CTG est une convention de partenariat, entre la Caf et les élus d'un territoire, dont l'objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, suite à un diagnostic partagé.*

*La CTG permet ainsi la mise en œuvre de la politique institutionnelle de la branche Famille en prenant appui sur son offre globale de services : la Petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits et l'accès au numérique.*

*\*Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des Centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les «intégrant» dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.*

*\*\*Les Espaces de vie sociale contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les Centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.*

### Les temps forts

Signature du renouvellement des Conventions territoriales globales 2025-2029 entre la Caf du Calvados et

- > Caen
- > la communauté de communes Normandie Pays d'Auge (Amfreville, Barent, Cabourg, Dives-sur-Mer et Dozulé)
- > la communauté de communes du pays de Falaise (Falaise, Pont d'Ouilly, Potigny, Eraines, Morteaux Couliboeuf)
- > la communauté de communes de Bayeux intercom

Signature de la seconde Convention territoriale globale 2026-2030 entre la Caf du Calvados et la communauté de communes de Seules Terre et Mer.



## Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale dans le Calvados

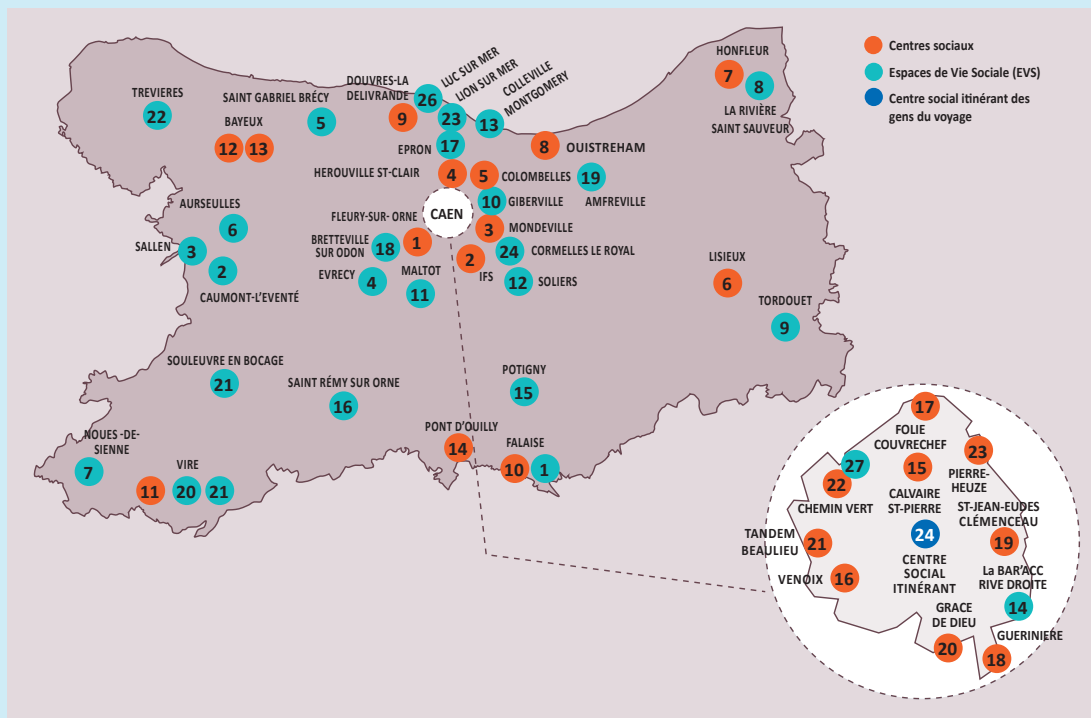
### Les temps forts

Inauguration de l'Evs :

- L'épi vert à Caen Chemin Vert (anciennement l'épicerie sociale)

- le 7 de Cœur de la communauté de communes Cœur de Nacre sur la commune de Luc-sur-Mer

Inauguration de la Maison de la vie associative et citoyenne Le Collegium, Bayeux



1-Centre de Fleury sur Orne / 2-Centre d'Ifs-Atelier 360 / 3-Centre de Mondeville / 4-Centre d'Hérouville Saint-Clair / 5-Centre Léo Lagrange de Colombelles / 6-Centre de Lisieux / 7-Centre jeunes séniors famille de Honfleur / 8-Centre de Ouistreham / 9-Centre Adaj de Douvres la Délivrande / 10-Centre de Falaise / 11-Centre Charles Lemaitre de Vire / 12-Espace Argouge de Bayeux / 13-Espace Saint-Jean de Bayeux / 14-Pont d'Ouille Loisirs / 15-Centre du Calvaire Saint-Pierre / 16-Mjc de Venoix / 17-1, 2, 3 Loisirs La Folie Couverte / 18-Centre de la Guérinière / 19-Centre d'Animation Clémenceau / 20-Centre de la Grâce de Dieu / 21-Centre Beaulieu Maladrerie-Tandem / 22-MJC Chemin Vert / 23-Centre de la Pierre-Heuzé / 24-Centre itinérant des gens du voyage / 1-Actives-Falaise / 2-Anacrouses-Caumont l'Eventé / 3-Campagne vivante-Sallen / 4-Familles rurales d'Evreux / 5-Ferme culturelle du Bessin - Saint Gabriel Brécy / 6-Le doigt dans l'oreille du chauve-Saint Germain d'Ectot, Aurseulles / 7-Les Amis de la vache qui lit-Noûes de Sienné / 8-La Dynamik-La Rivière Saint Sauveur / 9-Marque page-Tordouet / 10-EVS-Giberville / 11-Trimaran-Maltot / 12-EVS-Soliers / 13-EVS-Mjc intercommunale Colleville Montgomery et Hermanville sur Mer / 14-EVS La Bar'Acc - Caen rive droite / 15-EVS - MJC de Potigny / 16-La Forge - Saint Rémy sur Orne / 17-Le Faitout - Epron / 18-EVS Bretteville sur Odon / 19-Café associatif de la poste - Amfreville / 20-EVS de Léonard Gille - Vire Normandie / 21-EVS du Val de Vire - Vire Normandie / 22-EVS Trévières / 23-Bonne arrivée - Lion sur Mer / 24-EVS Cormel lien - Cormelles le Royal / 25-EVS Miel - Souleuvre en Bocage / 26-EVS 7 de cœur - Luc sur Mer / 27-EVS L'Epi vert - Chemin Vert Caen.



## .... La Caf et l'Europe .....



### Journée Evènement «L'Europe à la carte»

Le 10 juin 2025, le Pôle Europe en lien en partenariat avec les Centres Europe Direct Normandie Caen (CRIJ - Infos Jeunes Normandie) et Europe direct Normandie Vire (CREAN) a proposé un événement à la fois ludique, pédagogique et interactif : l'Europe à la Carte !

Cette journée organisée au siège de la Caf, était l'occasion de sensibiliser le personnel aux enjeux européens et de leur faire découvrir les nombreuses opportunités de mobilité offertes par l'Union européenne : Erasmus+, Corps Européen de Solidarité, DiscoverEU...

Au programme : animations autour de l'UE, de la mobilité européenne et de l'espace Schengen : quiz, Kahoot, morpion européenne, puzzles interactifs..

Carte magnétique pour tester ses connaissances sur les pays et capitales de l'Union, Exposition «L'Union européenne en un clin d'œil», documentation et goodies à la clé !



### Mobilité Erasmus+ 2025

Mobilité des habitants Juin 2025 à Madrid

Préparation de la mobilité :

Mobilisation active du groupe –

travail en sous commissions en amont de la mobilité

### Accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Europe

Le Pôle Europe a accueilli une stagiaire en Master 2 «Expert en Projets Européens au service du développement local» de l'Université de Caen, d'avril à septembre 2025.

Ce stagiaire a ainsi pu participer au montage et au développement de divers projets Européens.

- Participation active à la mobilité Erasmus+ des Habitants et accompagnement du groupe à Madrid en juin 2025
- Participation à la réflexion d'un projet de courte mobilité Erasmus+ Jeunesse autour du logement et de la santé mentale des jeunes en lien avec le service LOGAFA
- Participation à la mise en oeuvre d'un évènement « L'Europe à la carte » auprès des professionnels de la Caf le 6 juin 2025



## Cérémonie de Remise des Europass Professionnels et Apprenants

Chaque participant à la mobilité Erasmus+ s'est vu remettre leur Europass par la directrice de la Caf du Calvados en tant que représentant légal du Consortium Erasmus+, le 26 juin 2025 au siège de la Caf

Les membres du Consortium ainsi que les Centres Europe Direct Infos Jeunes Normandie et le CREAN ont participé à la remise des Europass

Cette journée s'est achevée dans la convivialité, autour d'un repas partagé.



## **Journée Europe des Cafs Normandes**

Le 6 novembre 2025, le Pôle Europe a organisé en lien avec les Caf Normandes et la Région Normandie une journée d'échanges consacrée au programme européen LEADER. Cette rencontre s'est tenue au centre social Maison du Citoyen d'Argentan et a regroupé quelque 40 personnes composées des Caf de Normandie, de la Mission des relations européennes, internationales et de la coopération (Mreic) de la Caisse nationale des Allocations familiales – ainsi que plusieurs représentants des Groupes d'Action Locale (GAL) du territoire qui attribuent des fonds européens dans le cadre du programme LEADER.

Cette journée avait pour objectifs :

- de mettre en lumière plusieurs projets cofinancés par les Caf et les programmes LEADER
- d'envisager des pistes de partenariats par territoire

À l'issue de cette journée, des échanges constructifs ont été établis entre le Pôle Europe, le service APDT de la Caf du Calvados et les GAL du département, permettant d'envisager la mise en place d'une coopération territoriale renforcée entre les différents acteurs concernés.



# Les missions pour le compte de la Cnaf



La Caf du Calvados a inscrit dans son CPOG 2023-2027 la volonté de contribuer à la vie du réseau. Cette dynamique déjà engagée depuis de nombreuses années se décline de plusieurs manières et sur différentes thématiques :

- En mobilisant des ressources internes sur des missions nationales thématiques :
  - Appui au pilotage de la production avec une participation de 0.5 ETP
  - Positionnement sur les travaux nationaux de gestion de la relation aux publics à hauteur de 0.6 ETP
  - Intervention des équipes sur le plateau Agile constitué pour contribuer à l'ergonomie du poste de travail actuel pour les gestionnaire conseil allocataire et les conseillers de service à l'utilisateur avec mobilisation d'un manager de plateau et l'intervention de GCA ou CSU de manière ponctuelle
- En mobilisant des ressources internes à hauteur de 5 ETP dans le cadre du service national d'appui à la production
- En assurant la gestion du centre de ressources qui regroupe des 15 conseillers.

## Les coordinations régionales : un lien entre la cnaf et le réseau des Caf normandes via des référents régionaux

La Caf du Calvados est correspondante régionale Normandie, pour la Cnaf sur :

- l'instance nationale d'appui à la lutte contre la fraude et au contrôle sur place,
- Les fonds européens.



## La mutualisation des activités



### **La numérisation et indexation des courriers allocataires**

La Caf du Calvados contribue sur les activités d'enregistrement des courriers (indexation) dans le système d'informations en lien avec la Caf de l'Eure, organisme pivot pour l'ensemble des Caf de Normandie. La Caf 14 intervient pour le compte d'autres Caf du réseau, de façon ponctuelle.

### **La plateforme de service Normande**

La Caf du Calvados assure le pilotage des flux téléphoniques avec 2 plateaux physiques situés à Caen et à Rouen.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 la Caisse nationale finance 49,71 ETP pour assurée la réponse

aux appels des allocataires de la région normande, 9,5 ETP sont financés pour intervenir en solidarité pour d'autres plateaux.

### **Le plateau national spécialisé**

Mis en place en juillet 2021, ce plateau constitué de 20 à 30 positions prend en charge des flux nationaux spécifiques autour des thématiques suivantes : étudiants, bailleurs, appui aux plateaux du réseau.

### **L'appui à la Caisse de sécurité sociale de Mayotte**

La Caf du Calvados contribue à la mise en œuvre du plan de continuité de la CSS à Mayotte.

# Centre de ressources Bretagne normandie

Le Centre de ressources intervient dans les domaines suivants :



Au sein des Centres de ressources, deux domaines d'activité présentent une particularité, pour lesquels les compétences rares des conseillers ont été mutualisées. Ils sont gérés sous forme de Centre National d'Appui (CNA) :

- l'expertise sur le Système d'information Rh (SIRH) avec le CNA RH
- les Applications budgétaires, comptables et financières (ABCF).

Le Centre de Ressources est chargé :

- de contribuer à la conduite et au déploiement des projets nationaux
- d'accompagner le déploiement des outils et politiques nationales et de contribuer à leur analyse d'impact le plus en amont possible
- d'assurer un appui métier homogène au bénéfice des caisses des deux régions qui intègre et concilie métiers et outils
- de déployer des offres de services auprès des Caf en contribuant particulièrement à la recherche d'optimisation et à l'amélioration continue
- d'accompagner l'évolution des organisations et des outils de pilotage
- d'assurer l'animation du réseau régional
- de remonter au national les alertes, difficultés, bonnes pratiques et initiatives du réseau régional.

## Périmètre géographique et nombre d'allocataires

La compétence territoriale du CDR s'exerce sur les 2 régions administratives Bretagne et Normandie, regroupant 9 Caisses d'allocations familiaales.



## Population allocataire de l'interregion



1 304 119 allocataires  
(au 01/08/2025)



Nombre d’allocataires  
en région Bretagne Normandie



| Région Normandie > 659 006 (50,5%) |         | Région Bretagne > 645 113 (49,5%) |         |
|------------------------------------|---------|-----------------------------------|---------|
| Calvados                           | 141 304 | Côtes d’Armor                     | 100 809 |
| Eure                               | 109 338 | Finistère                         | 171 217 |
| Manche                             | 82 547  | Ille et Vilaine                   | 238 795 |
| Orne                               | 48 567  | Morbihan                          | 134 292 |
| Seine Maritime                     | 275 935 |                                   |         |

Bilan de l’activité 2025 / Le bilan régional

- le CDR a transmis fin janvier 2025 à ses 9 Caf clientes une enquête de satisfaction, dont la forme est commune aux 8 CDR.
- Cette enquête permet d’apprécier globalement le service rendu, l’adéquation avec les attentes des Caisses et d’identifier les besoins dans une perspective d’amélioration continue.
- Le CDR remercie vivement les Caisses de Bretagne et de Normandie pour leur contribution et la mobilisation de leurs équipes pour la complétude de l’enquête qui est un élément fondamental pour le CDR dans le suivi de la qualité du service apporté.

Chacune des 9 Caf de Bretagne et de Normandie a procédé à l’évaluation du CDR :

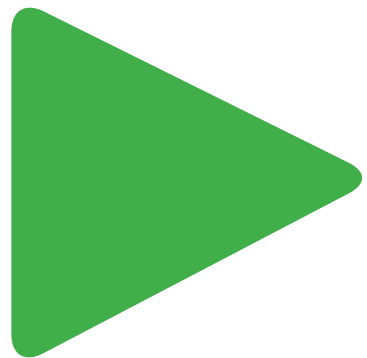
- sur 5 critères d’appréciation : le service rendu et l’assistance de proximité, la proactivité du CDR, l’animation de la vie régionale, les accompagnements personnalisés et le déploiement des processus, outils nationaux et versions, sur 5 niveaux d’appréciation, de pas du tout satisfait (note de 1 à 2) à très satisfait (note de 9 à 10).

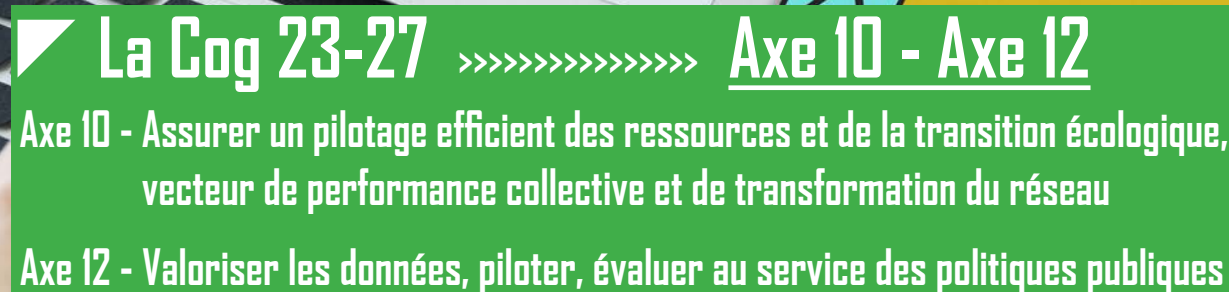
L’appréciation générale des Directions des caisses vis-à-vis du Cdr gagne 0,4 points cette année (de 7,8 à 8,2/10).

Après une notation 2025 marquée par une baisse due à des difficultés de maintenir la continuité de service dans 2 domaines, les notes remontent en partie grâce à la stabilisation des effectifs connue depuis 1 an.

| Critères d’évaluation                                                          | Partie générale | Prod | RS   | MDR  | Aide au pilotage | DQI  | AS   | Recours RCT DX | Immo | Achats marchés | PCA  | Sureté | Moyenne toutes Caf et toutes expertises par thématique |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------|------|------|------------------|------|------|----------------|------|----------------|------|--------|--------------------------------------------------------|
| Service rendu et assistance de proximité (anciennement disponibilité)          | 8.3             | 7.3  | 8.1  | 9.1  | 8.4              | 8.4  | 7.9  | 8.7            | 9.1  | 9.3            | 9.4  | 8.8    | 8.6                                                    |
| Proactivité                                                                    | 8.1             | 7.1  | 8.3  | 8.8  | 8.2              | 7.9  | 7.7  | 8.1            | 9.2  | 9.6            | 9.1  | 8.4    | 8.4                                                    |
| Animation de la vie régionale                                                  | 8.2             | 7.2  | 8.2  | 8.7  | 8.1              | 8.3  | 8.1  | 8.6            | 9.1  | 9.6            | 9.0  | 8.4    | 8.5                                                    |
| Accompagnements personnalisés (anciennement accompagnement sur les formations) | 8.3             | 6.7  | 8.6  | 9.0  | 8.7              | 8.4  | 8.5  | 8.5            | 9.4  | 9.5            | 9.3  | 9.1    | 8.7                                                    |
| Déploiement processus, outils nationaux et versions                            | 8.0             | 6.7  | 8.2  | 8.3  | 8.6              | 8.3  | 7.9  | 8.1            | 9.4  | 9.1            | 8.9  | 8.4    | 8.3                                                    |
| 2025                                                                           | 8.2             | 7.0  | 8.3  | 8.8  | 8.4              | 8.3  | 8.0  | 8.4            | 9.2  | 9.4            | 9.2  | 8.6    | 8.5                                                    |
| 2024                                                                           | 7.8             | 7.3  | 8.6  | 8.3  | 6.1              | 8.1  | 8.2  | 8.0            | 8.9  | 9.2            | 8.5  | 8.1    | 8.1                                                    |
| Différence 2024/2025                                                           | +0.4            | -0.3 | -0.3 | +0.5 | +2.3             | +0.2 | -0.2 | +0.4           | +0.3 | +0.2           | +0.7 | +0.5   | +0.4                                                   |

L’activité 2025 du Centre de ressources fait l’objet d’un rapport spécifique à paraître au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026





- poursuivre l'accompagnement des managers et des agents dans l'évolution des modes de travail ;

- mettre en place un **Schéma directeur des ressources humaines** et un **Plan qualité de vie et conditions de travail** en tenant compte des résultats de l'audit RPS de 2023 (risques psycho-sociaux) et du BSI 2022 (Baromètre social institutionnel) ;

- mettre en place une **cellule d'appui au pilotage et à l'analyse des données.**

# Le Conseil d'administration au 31/12/2025

Le Conseil d'administration de la Caf est composé de représentants des assurés sociaux, des entreprises, des personnes qualifiées, des associations familiales ainsi que des représentants du personnel. Il exerce sa mandature sur 4 années.

Le Conseil d'administration représente les intérêts des usagers de la Caf, vote les budgets, contrôle l'application des dispositions législatives et réglementaires et définit une politique d'Action sociale dans le cadre des orientations nationales.

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs participent à des Commissions et des représentations extérieures.

Philippe GUILBERT  
Président

Damien LEMOIGNE  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Sandra CARPENTIER  
2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Marie-Claire LEMOIGNE  
3<sup>ème</sup> Vice-Présidente



6 réunions en 2025

| REPRESENTATION                                     | TITULAIRES                                                                        | SUPPLEANTS                                                           |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Représentants des assurés sociaux</b>           |                                                                                   |                                                                      |
| Cgt                                                | Grégory Stroobants                                                                | Céline Joly - Antoine Lepage                                         |
| Cgt-Fo                                             | Marie-Claire Lemoigne - Pascal Marie                                              | Mickaël Robe - Pierrick Salvi                                        |
| Cfdt                                               | Nicolas Auzou - Colette Carlier                                                   | Céline Feuillet                                                      |
| Cftc                                               | Philippe Guilbert                                                                 | Emilie Defreval                                                      |
| Cfe-Cgc                                            | Guillemette Merley                                                                | Franck Furlan                                                        |
| <b>Représentants des employeurs</b>                |                                                                                   |                                                                      |
| Medef                                              | Mélanie Desenne - Loïc Leguillette                                                | -                                                                    |
| Cpme-Empl                                          | Damien Lemoigne - Anne-Marie Martinet                                             | -                                                                    |
| U2p-Empl                                           | Corinne Levergeois                                                                | Nathalie Marin                                                       |
| <b>Représentants des travailleurs indépendants</b> |                                                                                   |                                                                      |
| U2p-Ti                                             | -                                                                                 | Mireille Avice                                                       |
| Cpme-Ti                                            | Amélie Naudot                                                                     | -                                                                    |
| Fnae-Ti                                            | Marie-Annick Anne                                                                 | Thierry Chenu                                                        |
| <b>Représentants des associations familiales</b>   |                                                                                   |                                                                      |
| Unaf                                               | Sandrine Bazil - Sandra Carpentier - Paul Mercier des Rochettes - Guillaume Nodet | Françoise Chancé - Tancrède Hubert - Silvain Joron - Karine Lemoigne |
| <b>Personnes qualifiées</b>                        |                                                                                   |                                                                      |
|                                                    | Michaël Aubert - Amanda Herpin - Valérie Ruba-Couthier                            |                                                                      |
| <b>Représentants du personnel</b>                  |                                                                                   |                                                                      |
| Fo - collège employés                              | Aline Frénehard                                                                   | Peggy Gadbois                                                        |
| Cgt - collège cadres                               | Cécile Fichou                                                                     | -                                                                    |
| Cgt - collège employés                             | Lydie Skrzypacz                                                                   | Louise Adam                                                          |

## Le Conseil d'administration

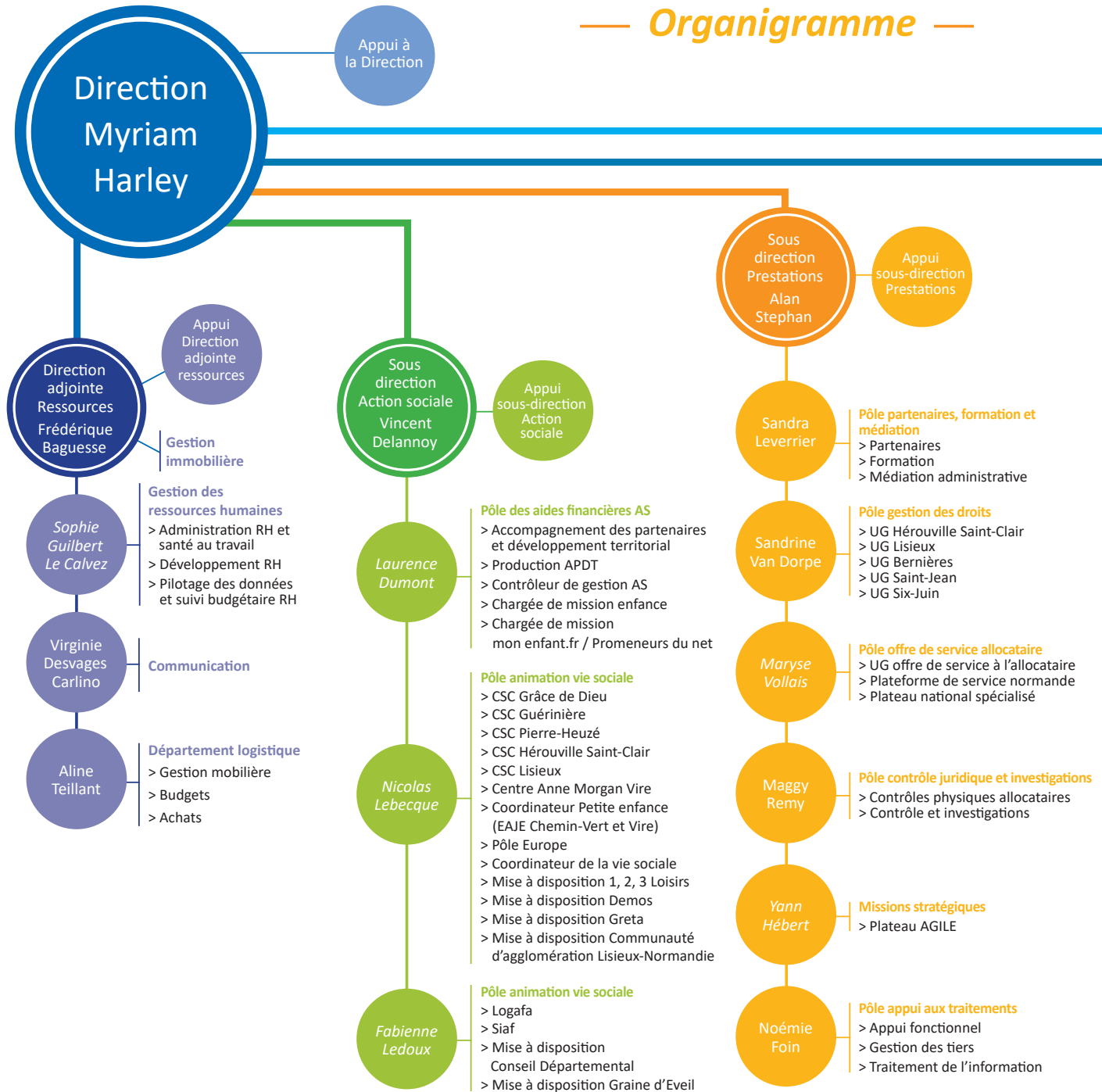


## L'Équipe de direction



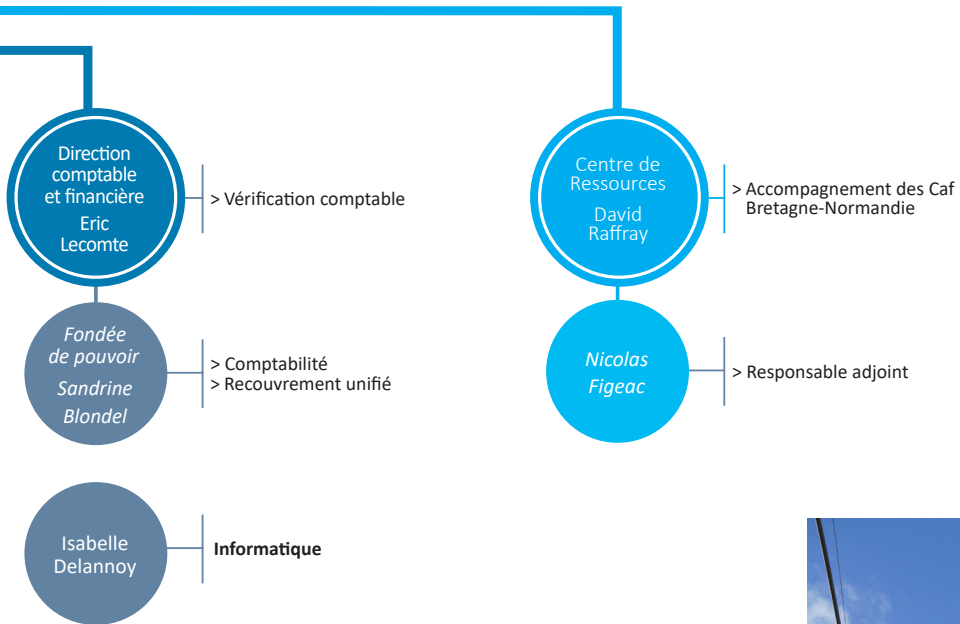
De gauche à droite :  
David Raffray, Vincent Delannoy, Myriam Harley,  
Eric Lecomte, Frédérique Baguesse, Alan Stephan.

# — Organigramme —





## Caf du Calvados - 2025



# Les Prestations

**Le pôle Gestion des droits** a pour mission d'assurer le traitement des droits des allocataires dans le respect des engagements de service. Les équipes contribuent aux missions de relation de service à l'allocataire : accueil physique, réponse téléphonique, traitement des mails.

**Le pôle Offre de service à l'allocataire** intègre les activités liées à la relation de service à l'allocataire pour l'ensemble des canaux de communication (appels téléphoniques, visites à l'accueil et en permanences, courriels) ainsi que l'interface entre l'allocataire et le traitement des dossiers.

Il comprend 3 unités opérationnelles distinctes : l'unité de gestion Offre de service à l'allocataire, la plate-forme téléphonique Normande, le plateau national spécialisé.

**Le pôle appui aux traitements** comprend le service Tiers : création de tous les tiers de la Caf, la gestion des conventions APL, l'appui fonctionnel : suivi des versions informatiques, des anomalies de production... et le traitement de l'information : vidéocodage, traitement des NI...

**Le pôle Contrôle, Juridique et investigations** gère le contrôle sur place des allocataires dans le respect du plan de contrôle interne, les affaires juridiques, les recours amiables (contestations et demandes de remise de dette), ainsi que les dossiers fraudes (caractérisation de la fraude et notification des sanctions) et le traitement des réquisitions.

**Le pôle Partenaires, Formation et Médiation** regroupe trois domaines d'intervention complémentaires au service de la qualité de la relation aux usagers et aux partenaires : l'accompagnement des partenaires, la formation et la médiation administrative. Il intègre également la fonction de référent PRADA.

L'équipe Partenaires assure un rôle central de conseil et d'appui auprès des différents partenaires sociaux de la CAF, ses missions principales sont :

- répondre aux sollicitations fonctionnelles et réglementaires des

partenaires sociaux,

- renforcer l'accès aux droits, notamment en soutenant les actions menées sur le terrain,
- contribuer aux renforts de production en traitant les sollicitations de rupture de droits soumises.

L'équipe Formation intervient autour deux axes complémentaires : la formation externe, à destination des partenaires sociaux, visant à partager les évolutions législatives, les bonnes pratiques et les outils utiles à l'accompagnement des publics et la formation interne, destinée aux personnels en charge du traitement des prestations et de l'accueil. Elle garantit la montée en compétence continue des agents et l'homogénéité des pratiques professionnelles au sein de l'organisme.

La Médiation administrative intervient en seconde intention, sur des dossiers nécessitant une analyse approfondie. Ses missions consistent à :

- étudier et objectiver les points de blocage dans les situations remontées par les allocataires
- participer à la démarche qualité de la Caf, en contribuant au plan d'amélioration fondé sur l'analyse des principales difficultés législatives ou organisationnelles rencontrées. Cette fonction joue un rôle essentiel dans la prévention des litiges et l'amélioration de la satisfaction des usagers.

Le Référent PRADA (Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs) veille au respect du droit d'accès aux documents administratifs.

**L'appui à la Sous-Direction Prestations** intègre le conseiller en organisation chargé de la déclinaison de projets locaux ou nationaux ainsi que le suivi de la réglementation pour la branche prestations et l'assistante de l'agent de direction en charge de la gestion du service Consultation des données allocataires par les Partenaires (CDAP).

La Caf du Calvados assure la **mission nationale relative à l'appui à la production du service et au pilotage**.

# L'Action sociale

Intégré à l'offre globale de service de la Caf, le **Service d'information et d'accompagnement des familles (Siaf)** met en œuvre des offres de service, en direction des familles allocataires avec enfants à charge, dans trois domaines prioritaires :

- Le soutien à la parentalité (séparation, décès d'un enfant ou d'un conjoint, Allocation journalière de présence parentale) ;
- Le logement (impayé de loyer dans le parc privé) ;
- Le soutien vers l'insertion sociale et professionnelle (Parent seul) ;

L'intervention des travailleurs sociaux est duale : accompagnement individuel (rendez-vous au bureau, visites à domicile...) et réunions collectives (à destination des allocataires et avec les partenaires).

Les missions du **service Logement, habitat et aides financières aux familles (Logafa)** s'articulent autour de 3 axes : l'accompagnement de la politique logement, le traitement et le suivi des aides financières individuelles aux allocataires, l'aide à domicile.

Le **service d'accompagnement des partenaires et développement territorial (Apdt)** a pour mission de présenter et promouvoir auprès des partenaires les orientations politiques d'Action sociale de la Caf :

- le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants ;
- la contribution à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles, d'offre de service et d'équipements sociaux sur l'ensemble du département.

Le service est également chargé des subventions de fonctionnement et d'investissement.

La Caf du Calvados gère **5 centres socio-culturels** implantés dans les principales villes du Calvados.

Les axes d'interventions des équipes auprès des habitants sont : le soutien à la parentalité, l'accueil du jeune enfant, l'accompagnement des familles, l'animation de la vie sociale des quartiers, l'accès à la culture, l'accès aux loisirs et aux vacances, le soutien à la vie associative, la remobilisation, le logement et le cadre de vie.



# Les services Ressources

## Au service des autres métiers

Les services Ressources regroupent les fonctions d'appui facilitant la bonne réalisation des actions des autres métiers de la Caf, en mettant à leur disposition les moyens dont ils ont besoin pour travailler de manière efficace. Les services Ressources contribuent ainsi, indirectement, à la satisfaction des allocataires et des familles, mais surtout à la qualité de vie de travail.

Les services Ressources humaines, Communication et Logistique sont regroupés au sein de la Direction adjointe ressources.

Le service Informatique est rattaché à la Direction comptable et financière.

Les 3 grandes orientations qui déterminent leur offre de service sont :

- la continuité de service ;
- l'écoute avec la connaissance approfondie de l'ensemble des acteurs et de leurs attentes ou besoins spécifiques ;
- la visibilité par le management sur la bonne marche de ces fonctions et la disponibilité de l'offre.

Les services Ressources s'attachent à faire participer les clients internes à l'élaboration de l'offre. Ils animent des groupes de travail autour de thématiques transverses comme la prévention de la lutte contre les incivilités, l'accompagnement aux outils collaboratifs, le réaménagement des locaux, le suivi budgétaire.



## La gestion comptable et financière

**La Direction comptable et financière assure les activités qui lui sont confiées pour :**

- la gestion administrative de la Caf ;
- la gestion de l'action sociale et de ses œuvres réparties en 9 sous-gestions (y compris FSL) ;
- la gestion administrative du Centre de ressources Bretagne/Normandie.

**La trésorerie, la comptabilité et la gestion amiable des créances du fonds départemental pour le logement lui incombent également.**

**En complément de ses activités traditionnelles, la Direction comptable et financière assume :**

- la saisie d'une partie des opérations comptables : opérations diverses et «recettes» ;
- la gestion financière des frais de déplacement des personnels et des administrateurs ;
- la gestion du recouvrement ;
- le traitement des oppositions sur prestations.

### **La poursuite de la mise en œuvre du processus de certification des comptes**

En application des dispositions prévues par la loi organique du 2 août 2005 relative aux lois de financement de la Sécurité sociale, les comptes annuels de organismes de base de Sécurité sociale font l'objet d'une validation par la Caisse nationale de rattachement.

La Caisse nationale établit ensuite les comptes combinés de la branche qui donnent lieu à certification par la cour des comptes.

En 2026, les comptes 2025 de la Branche famille ont été certifiés par la Cour des Comptes ; le directeur comptable et financier national a validé les comptes 2025 de la Caf du Calvados avec 10 observations.

### **Quelques chiffres**

**12 044** paiements divers.  
**1 666 830** paiements prestations.  
**89 488** indus créés en 2025.  
**88 538** indus recouvrés en 2025.  
  
Nombre de SATD (automat)  
**7 665** prises en charge  
**4 322** rejetées



## La gestion des Ressources humaines

Le service Ressources humaines assure les activités de gestion administrative, de développement des compétences et de dialogue social.

A la Caf du Calvados, c'est une équipe de 8 collaboratrices qui met en œuvre la stratégie RH de la Caf définie dans son contrat pluriannuel de gestion autour de quatre objectifs :

- poursuivre et développer les actions liées à la santé des salariés ;
- soutenir le management et faciliter les relations au travail ;
- faciliter la conciliation vie privée/vie familiale ;
- anticiper les évolutions professionnelles.

### Les dossiers RH en 2025

Conformément à l'accord national de branche du 22 novembre 2024, la Caf du Calvados a mis en place une nouvelle classification pour l'ensemble des agents de l'organisme.

Pour information, une classification a pour finalité d'organiser la hiérarchisation des emplois, de déterminer les différents niveaux d'emploi et de fixer les salaires minimaux correspondants à travers des grilles spécifiques (coefficients d'entrée, niveaux, progressivité entre les niveaux, reprérage d'emplois spécifiques etc...).

La rénovation de la classification des agents de la sécurité sociale est une réponse nécessaire, d'une part, à l'évolution de nos organisations et de nos missions et d'autre part, au contexte socio-économique actuel qui nous invite à rénover nos leviers RH, pour répondre à la fois aux besoins d'attractivité et de fidélisations sur nos métiers.

Le partenariat avec France Travail initié en 2024 avec la tenue d'informations collectives dans le cadre des recrutements de conseillers de service à l'usager et d'agents renfort production s'est poursuivi sur 2025.

Un plan de développement, comme véritable outil d'investissement Rh, au service des missions de la Caf, avec un taux d'accès à la formation de 73.79 %, soit 304 agents CDI formés en 2025.

Sensibilisées au thème du handicap au travail, les équipes de la Caf du Calvados ont participé cette année encore à la semaine

européenne des personnes en situation de handicap. Ce sont ainsi 4 personnes en situation de handicap qui ont pu venir découvrir les métiers de la Caf dans le cadre de l'événement «Duo Day».

Dans le cadre de la prévention et la lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes et sexuels, la Direction a nommé le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

### Les relations sociales

Le Cse, mis en place en 2019 a été renouvelé en 2024. Il s'est réuni 14 fois en 2025.

Trois commissions sont constituées :

- la commission santé, sécurité et conditions de travail (4 réunions) ;
- la commission formation (2 réunions) ;
- la commission égalité professionnelle (1 réunion).

Le dialogue social est également construit autour des négociations qui se tiennent avec les organisations syndicales représentatives (Cgt et Fo) (11 réunions). Ce dialogue social a abouti à la signature de 2 protocoles d'accords en 2025.



### Ressources humaines

**412** salariés en CDI

**299** télétravailleurs, soit **72,57%** des salariés

Index égalité femmes/hommes : **87/100**

Taux de formation professionnelle : **73,79%**

**12,73%** des salariés sont porteurs de handicap



## La communication

La communication interne et externe est assurée par le service communication qui est également chargé de :

- la mise en page de documents (PAD), la réalisation de vidéos et d'animations ;
- la reprographie ;
- la gestion de la documentation.

Les actions menées en matière de **communication interne** ont pour objectifs de rendre lisibles les missions de la Caf, les projets ou les décisions du Comité de direction, de faciliter l'accès à l'information et de développer une culture commune fondée sur la connaissance mutuelle et la collaboration.

La **communication externe** assure le relais des actions de communication impulsées par la Caisse nationale d'allocations familiales, porte et promeut les actions définies localement. Nos publics sont les allocataires et les partenaires.

---

## Parce que la santé c'est important, la Caf facilite l'accès au dépistage de cancer

Dans le cadre des actions de prévention de la santé des salariés, la Direction de la Caf du Calvados facilite **l'accès aux dépistages organisés des cancers\***.

**Depuis octobre 2025**, les salariés, ayant reçu l'invitation de l'Assurance maladie, bénéficient d'une heure d'absence pour effectuer leur dépistage.

*\*Il s'agit d'un dépistage proposé systématiquement à l'ensemble d'une population cible (qui diffère selon le type de cancers), qui ne présente ni symptômes, ni facteurs de risque particuliers.*

*En France, il existe **3 types de dépistages organisés** : le dépistage du cancer du sein, le dépistage du cancer du col de l'utérus et le dépistage du cancer colorectal.*

## Journée Familles

«Pourquoi tu ne viens pas me chercher à l'école ?», «Tu fais quoi ? C'est qui tes collègues ?». Pas facile de tout concilier. Selon les âges, le travail des parents peut soulever des interrogations diverses et il est parfois difficile de répondre à certaines questions. Aussi, le mercredi 17 décembre, une Journée familles a été organisée dans le cadre des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail.

80 enfants et petits-enfants accompagnés de leur parent/grand-parent salarié de la Caf ou de leurs grands-parents, grande sœur,...ont visité la Caf, le bureau de leur parent ou grand-parent et rencontré les collègues de leur parent ou grand-parent.

## Le service Gestion mobilière et immobilière

### Ce service est responsable des activités suivantes

Gestion des achats et des marchés publics, réalisation de travaux immobiliers et maintenance des équipements, sécurité du personnel et des biens, gestion du parc de véhicules, suivi des budgets.

Ces activités se caractérisent par des missions quotidiennes variées pour les équipes (réalisation de commandes, traitements des factures, planification des interventions, gestion des projets et des travaux).

Le service fait appel à des prestataires extérieurs mais dispose également d'une équipe de techniciens tous corps d'état.

En tant que service support, la satisfaction du client interne est essentielle au service.

## > Les dossiers de 2025

### La gestion immobilière

- Le démarrage des travaux d'aménagement du nouvel espace d'accueil des allocataires situé au 19 avenue du 6 juin
- La poursuite des réflexions relatives à la réorganisation du siège avec un premier objectif de rapatriement des services sis au 14 av du six juin et la vente du bâtiment début 2026
- La rénovation de la toiture du centre socio-culturel de Lisieux
- La rénovation de la cour du centre socio-culturel de la Guérinière
- L'entretien courant et la maintenance des bâtiments par l'équipe travaux de la CAF.

### La sécurité

- La réalisation d'un audit et d'un exercice sûreté au siège
- La réalisation de l'ensemble des vérifications périodiques des équipements techniques.



## L'informatique

**Le service informatique comporte 6 agents.**

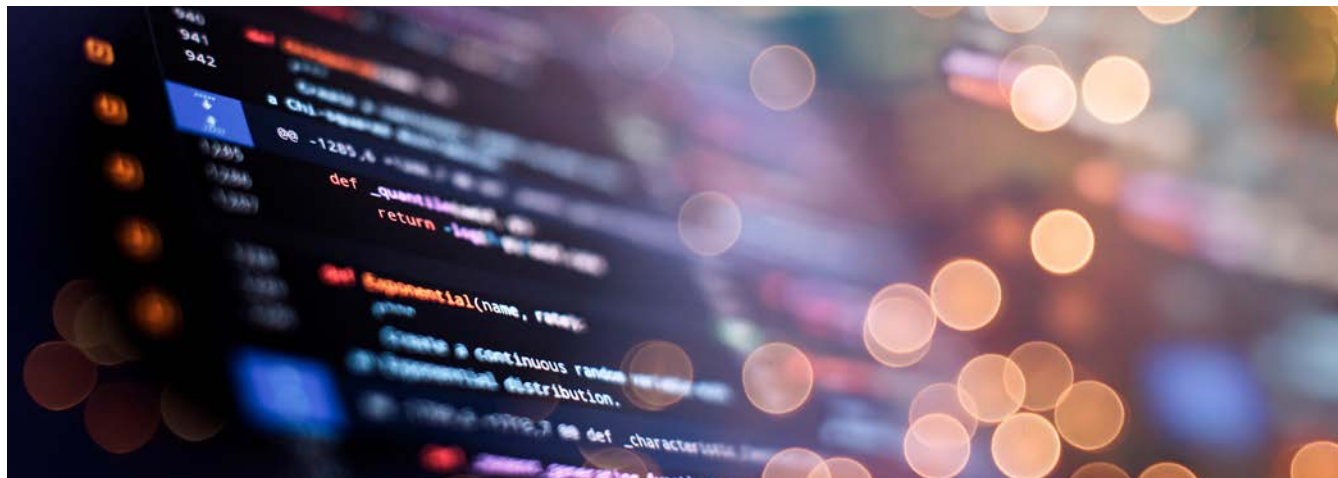
**Son offre est très variée :**

- Maintenance du parc informatique ;
- Support utilisateur (outil G@ci)  
Nombre de tickets : 1 470, délai moyen de traitement, moins d'une journée.  
Enquête de satisfaction : en moyenne 4,95/5.  
Nombre d'appels vers le numéro unique : 1 675 ;
- Gestion des habilitations informatiques (utilisateurs/logiciels) ;  
Nombre de FG (Faits générateurs) : 2 258 de FG traités ;  
Déploiement de l'outil suivi des habilitation SDH ;
- Exploitation de la solution Office 365 (outils collaboratifs, gestion des ressources...) ;
- Supervision de la sécurité du système d'information (conformités techniques, antivirus...) ;
- Configuration et maintenance des solutions de téléphonie (mobile et IP) ;
- Veille technologique ;

- Contrôles CDAP (Consultation du dossier allocataire par les partenaires) ;
- RIL, Informatique & Libertés : veille, assistance et conseils, suivi de la conformité RGPD (Règlement général sur la protection des données) des traitements locaux, diffusion d'articles et de notes pour les bonnes pratiques ;
- Mise en condition opérationnelle du PCA (Plan de continuité d'activité) ;
- Formations sous forme d'ateliers techniques,...
- Pilotage de la donnée ;
  - Suivi des TDB : 38 TdB en production
  - Suivi de requêtes : 81 requêtes – 25 travaux programmés
  - Création cartographie : 4 projets de cartographies

**Le Parc d'équipement informatique (PEI) de la Caf du Calvados comptait en 2025 :**

- 589 machines dont :
  - 180 PC portables ;
  - 378 PC ;
  - 25 serveurs ;
  - 1 567 écrans.

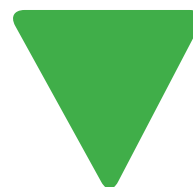




La démarche Innovation s'appuie sur l'association des publics et des salariés.

La **démarche Innovation** est inscrite pour la première fois dans la Cog 2023-2027.

Aussi, depuis avril 2023, deux correspondantes Innovation ont été nommées à la Caf du Calvados.



### **Hackathon Cnaf/France Travail : Pénurie de personnels dans le secteur de l'accueil du jeune enfant.**

Le secteur de l'accueil du jeune enfant traverse une période particulièrement difficile, marquée par une pénurie importante de personnel.

Pour répondre à ce défi, la Cnaf et France Travail ont lancé un partenariat pour réfléchir et proposer des solutions innovantes, concrètes et adaptées aux besoins du terrain tout en permettant d'améliorer le recrutement et la fidélisation des professionnels du secteur Petite enfance.

Aux côtés des autres Caf de Normandie, **la Caf du Calvados s'est engagée dans ce défi en participant à un Hackathon le 27 février.**

Cet événement a mobilisé les Caf, France Travail, les collectivités, les Pmi (Protection maternelle infantile), des organismes de formation.... Tous unis pour réfléchir ensemble, partager leurs expertises et co-construire l'avenir de la petite enfance.









## La Caf en chiffres



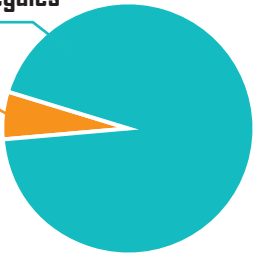


Au 31 décembre 2025  
> 141 304 allocataires

Prestations versées en 2025

> 827 529 766,39 millions d’euros de Prestations légales

> 52 411 206,34 millions d’euros de prestations d’Action sociale



Prestations légales

Nombre de bénéficiaires et montants versés par prestation

| Prestations                                                                                                                                                                                  | 2024                    |             | 2025                    |             | Evolution en %          |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------|-------------------------|-------------|-------------------------|----------|
|                                                                                                                                                                                              | Nombre de bénéficiaires | Montants    | Nombre de bénéficiaires | Montants    | Nombre de bénéficiaires | Montants |
| Enfance/Famille                                                                                                                                                                              |                         |             |                         |             |                         |          |
| Prestation d'accueil du jeune enfant (prime à l'adoption ou à la naissance, allocation de base, complément de libre choix de mode du garde, complément de libre choix d'activité et PreParE) | 18 272                  | 133 076 892 | 17 660                  | 132 436 240 | -3,35                   | -0,48    |
| Total                                                                                                                                                                                        | 18 272                  | 133 076 892 | 17 660                  | 132 436 240 | -3,35                   | -0,48    |
| Logement/habitat/cadre de vie                                                                                                                                                                |                         |             |                         |             |                         |          |
| Aide personnalisée au logement                                                                                                                                                               | 30 282                  | 74 244 733  | 30 181                  | 78 795 472  | -0,33                   | +6,13    |
| Allocation logement sociale                                                                                                                                                                  | 25 118                  | 63 235 188  | 25 093                  | 64 240 463  | -0,10                   | +1,59    |
| Allocation logement familiale                                                                                                                                                                | 4 486                   | 14 840 859  | 4 284                   | 14 333 729  | -4,50                   | -3,42    |
| Total                                                                                                                                                                                        | 59 886                  | 152 320 780 | 59 558                  | 157 369 664 | -0,55                   | +3,31    |

| Prestations                                                | 2024                    |                    | 2025                    |                    | Evolution en %          |              |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|--------------|
|                                                            | Nombre de bénéficiaires | Montants           | Nombre de bénéficiaires | Montants           | Nombre de bénéficiaires | Montants     |
| <b>Solidarité/insertion : handicap</b>                     |                         |                    |                         |                    |                         |              |
| Allocation adultes handicapés et complément                | 11 577                  | 112 912 879        | 11 892                  | 117 732 728        | +2,72                   | +4,27        |
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et complément | 3 221                   | 11 286 843         | 3 277                   | 11 450 072         | +1,74                   | +1,45        |
| Allocation journalière du proche aidant                    | 11                      | 88 087             | 19                      | 125 736            | +72,73                  | +42,74       |
| Allocation journalière de présence parentale et complément | 271                     | 3 275 645          | 327                     | 4 156 920          | +20,66                  | +26,90       |
| <b>Total</b>                                               | <b>15 080</b>           | <b>127 563 454</b> | <b>15 515</b>           | <b>133 465 456</b> | <b>+2,88</b>            | <b>+4,63</b> |
| <b>Solidarité/insertion : insertion</b>                    |                         |                    |                         |                    |                         |              |
| Allocation de soutien familial                             | 8 264                   | 27 623 808         | 8 497                   | 28 980 730         | +2,82                   | +4,91        |
| Revenu de solidarité active                                | 13 196                  | 86 580 219         | 13 934                  | 93 145 380         | +5,59                   | +7,58        |
| Prime exceptionnelle PSA                                   |                         | -6 583             |                         | -209               |                         | -96,83       |
| Prime d'activité                                           | 50 481                  | 112 778 006        | 50 997                  | 112 786 469        | +1,02                   | +0 01        |
| Aide urgence pour les victimes de violences conjugales     |                         | 273 626            |                         | 252 051            |                         | -7,88        |
| <b>Total</b>                                               | <b>71 941</b>           | <b>227 249 076</b> | <b>73 428</b>           | <b>235 164 420</b> | <b>+2,07</b>            | <b>+3,48</b> |
| <b>Soutien à la parentalité</b>                            |                         |                    |                         |                    |                         |              |
| Allocations familiales et allocations forfaitaires         | 47 430                  | 125 293 365        | 46 592                  | 125 553 758        | -1,77                   | +0,21        |
| Complément familial                                        | 7 275                   | 20 478 651         | 7 201                   | 20 716 914         | -1,02                   | +1,16        |
| Allocation de rentrée scolaire                             | 26 857                  | 19 200 706         | 25 913                  | 18 983 155         | -3,51                   | -1,13        |
| <b>Total</b>                                               | <b>81 562</b>           | <b>164 972 722</b> | <b>79 706</b>           | <b>165 253 827</b> | <b>-2,28</b>            | <b>+0,17</b> |
| Frais de tutelle                                           |                         | 1 169 104          |                         | 1 258 195          |                         | +7,62        |
| Provisions et remises ANV                                  |                         | 2 854 612          |                         | 2 581 965          |                         | -9,55        |
| Charges financières                                        |                         | -5 775             |                         | 0                  |                         |              |
| <b>Total général</b>                                       | <b>246 741</b>          | <b>809 200 865</b> | <b>245 867</b>          | <b>827 529 766</b> | <b>-0,35</b>            | <b>+2,27</b> |

Répartition des bénéficiaires selon leur nombre d'enfants

| Familles                       | 2024    |     | 2025    |     | Evolution en % |
|--------------------------------|---------|-----|---------|-----|----------------|
|                                | Nombre  | %   | Nombre  | %   |                |
| Isolés ou couples sans enfants | 76 239  | 54  | 77 159  | 55  | 1.21           |
| 1 enfant                       | 18 891  | 13  | 18 885  | 13  | -0.03          |
| 2 enfants                      | 33 251  | 24  | 32 759  | 23  | -1.48          |
| 3 enfants                      | 9 960   | 7   | 9 626   | 7   | -3.35          |
| 4 enfants et plus              | 2 925   | 2   | 2 875   | 2   | -1.71          |
| Total                          | 141 266 | 100 | 141 304 | 100 | 0              |

Répartition des enfants bénéficiaires selon leur âge

| Enfants        | 2024    |     | 2025    |     | Evolution en % |
|----------------|---------|-----|---------|-----|----------------|
|                | Nombre  | %   | Nombre  | %   |                |
| 0-3 ans        | 23 114  | 18  | 22 225  | 18  | -3.85          |
| 4-6 ans        | 18 010  | 14  | 17 802  | 13  | -1.15          |
| 7-10 ans       | 26 769  | 21  | 25 888  | 21  | -3.29          |
| 11-16 ans      | 42 946  | 33  | 42 621  | 34  | -0.76          |
| 17-19 ans      | 15 170  | 12  | 15 254  | 12  | 0.55           |
| 20 ans et plus | 2 073   | 2   | 2 084   | 2   | 0.53           |
| Total          | 128 082 | 100 | 125 874 | 100 | 0              |

Action sociale

Domaines d'intervention et montants versés

| Domaine<br>d'intervention                                    | Partenaires |            | Equipements Caf |           | Aides aux familles |           | Total      |            |
|--------------------------------------------------------------|-------------|------------|-----------------|-----------|--------------------|-----------|------------|------------|
|                                                              | 2024        | 2025       | 2024            | 2025      | 2024               | 2025      | 2024       | 2025       |
| Accueil des<br>jeunes enfants                                | 26 601 851  | 28 698 723 | 1 335 272       | 1 392 367 | 0                  | 0         | 27 937 123 | 30 091 089 |
| Temps libre<br>des enfants<br>et des familles                | 11 694 982  | 12 010 653 | 0               | 0         | 758 854            | 685 288   | 12 453 836 | 12 695 941 |
| Accompagnement<br>social des familles<br>et de leurs enfants | 1 211 674   | 1 202 675  | 0               | 0         | 301 868            | 356 657   | 1 513 542  | 1 559 331  |
| Logement                                                     | 396 838     | 407 257    | 0               | 0         | 260 984            | 279 720   | 657 822    | 686 977    |
| Animation<br>et vie sociale                                  | 4 081 723   | 4 520 334  | 536 193         | 547 956   | 0                  | 0         | 4 617 916  | 5 068 290  |
| Réalisations<br>diverses                                     | 1 964 307   | 2 018 672  | 50 000          | 51 300    | 0                  | 0         | 2 014 307  | 2 069 972  |
| Charges techniques                                           | 0           | 0          | 0               | 0         | 0                  | 0         | 592 491    | 239 606    |
| Total                                                        | 45 951 375  | 48 858 314 | 1 921 465       | 1 991 623 | 1 321 706          | 1 321 665 | 49 787 037 | 52 411 206 |

La gestion SF

| Fonctionnement       | Dépenses 2024 | Dépenses 2025 | Structure | Evolution 2025/2024 |
|----------------------|---------------|---------------|-----------|---------------------|
| Sur crédits propres  | 3 401 148     | 3 307 356     | 6,37      | -2,76               |
| Sur crédits affectés | 45 984 585    | 48 615 045    | 93,63     | +5,72               |
| Sous-total           | 49 385 733    | 51 922 401    | 100,00    | +5,14               |
| Investissements      | 401 305       | 488 805       | -         | +21,80              |
| Total                | 49 787 038    | 52 411 206    | -         | +5,27               |

Le budget commun de gestion de la Caisse

| Fonctionnement                            | Dépenses 2024 | Dépenses 2025 | Structure | Evolution 2025/2024 |
|-------------------------------------------|---------------|---------------|-----------|---------------------|
| Frais de personnel                        | 25 574 467    | 26 647 305    | 84,04     | +4,19               |
| Autres dépenses de fonctionnement         | 3 355 039     | 3 175 869     | 10,02     | -5,34               |
| Dotation aux amortissements et provisions | 1 340 931     | 1 134 570     | 3,58      | -15,39              |
| Sous-total fonctionnement                 | 30 270 436    | 30 957 744    | 97,63     | +2,27               |
| Investissements locaux                    | 441 128       | 551 722       | 1,74      |                     |
| Investissements nationaux                 | 1 164 472     | 198 497       | 0,63      |                     |
| Sous-total investissements                | 1 605 600     | 750 219       | 2,37      |                     |
| Total des dépenses                        | 31 876 036    | 31 707 963    | 100,00    | -0,53               |



La communication  
avec les usagers

| Modes de communication                           | 2024           | 2025           |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Accueil au siège                                 |                |                |
| Rendez-vous                                      | 8 797          | 9 732          |
| Accueil physique/espace conseil                  | 39 680         | 53 037         |
| Accompagnement numérique                         | 5 060          | 6 178          |
| Rendez-vous téléphonique au siège                | 10 907         | 12 110         |
| <b>TOTAL Siège</b>                               | <b>64 444</b>  | <b>81 057</b>  |
| Accueil au Centre Caf d'Hérouville Saint-Clair   |                |                |
| Rendez-vous                                      | 1 163          | 1 186          |
| Accompagnement numérique                         | 1 023          | 890            |
| <b>TOTAL Centre Caf d'Hérouville Saint-Clair</b> | <b>2 186</b>   | <b>2 076</b>   |
| Accueil au Centre Caf de Lisieux                 |                |                |
| Rendez-vous                                      | 1 706          | 1 836          |
| Accueil physique/espace conseil                  | 951            | 950            |
| Accompagnement numérique                         | 1 858          | 1 615          |
| <b>TOTAL Centre Caf de Lisieux</b>               | <b>4 515</b>   | <b>4 401</b>   |
| Accueil dans les permanences extérieures         |                |                |
| Rendez-vous                                      | 6 007          | 5 759          |
| Accueil physique (sans rendez-vous)              | 2 307          | 2 304          |
| Accompagnement numérique                         | 1 524          | 1 384          |
| <b>TOTAL Permanences extérieures</b>             | <b>9 838</b>   | <b>9 447</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>80 983</b>  | <b>96 981</b>  |
| Accueil téléphonique                             |                |                |
| <b>Nombre d'appels</b>                           | <b>130 573</b> | <b>134 248</b> |
| Téléphone mobile                                 |                |                |
| <b>Nombre de sms envoyés</b>                     | <b>93 853</b>  | <b>58 583</b>  |
| Email                                            |                |                |
| <b>Nombre de courriels reçus</b>                 | <b>60 644</b>  | <b>85 258</b>  |

Ressources humaines

Répartition par âge et par sexe - effectif CDI

|           | 2024   |        | 2025   |        | Evolution en % |        |
|-----------|--------|--------|--------|--------|----------------|--------|
|           | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes         | Hommes |
| <= 25 ans | 4      | 1      | 4      | 1      | 0              | 0      |
| 26-35     | 48     | 17     | 40     | 18     | -16,67         | +5,88  |
| 36-45     | 101    | 14     | 105    | 13     | +3,96          | -7,14  |
| 46-55     | 113    | 32     | 112    | 32     | -0,88          | 0      |
| 56 et +   | 76     | 17     | 71     | 16     | -6,58          | -5,88  |
| Total     | 342    | 81     | 332    | 80     | -2,92          | -1,23  |

Age moyen du personnel en 2025 : 46.67 ans

La Caf du Calvados met en œuvre ces objectifs, en tenant compte des spécificités locales, dans l'élaboration de son Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG).

Prestations

| Indicateurs                                                                                                                   | Résultat 2025                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Délai de démarche des prestations légales                                                                                     | 78,41% des démarches traitées en moins de 15 jours |
| Délai de démarche des minima sociaux                                                                                          | 10,8 jours                                         |
| Taux global de dématérialisation des démarches : indicateur d'informations entrantes par voie dématérialisée hors partenaires | 85,23%                                             |
| Taux de liquidation automatique                                                                                               | 37,50%                                             |
| Taux de réclamations courriels et courriers traités dans les 10 jours                                                         | 89,40%                                             |

Action sociale

| Engagement de service fixé par la COG 2023/2027           | Caf du Calvados |
|-----------------------------------------------------------|-----------------|
| Taux de régularisation des prestations de service (<5%)   | 0.87%           |
| Qualité des prévisions budgétaire en Action sociale (<3%) | 1.44%           |

# Glossaire

## A

**AAFP** : Association de l'aide familiale populaire  
**AAH** : Allocation aux adultes handicapés  
**ADMR** : Aide à domicile en milieu rural  
**AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé  
**AES** : Accompagnant éducatif et social  
**AF** : Allocations familiales  
**AJPA** : Allocation journalière du proche enfant  
**AJPP** : Allocation journalière de présence parentale  
**ALE** : Allocation logement étudiant  
**ALF** : Allocation de logement familiale  
**ALS** : Allocation de logement sociale  
**ALSH** : Accueil de loisirs sans hébergement  
**AMFP** : Aide aux mères, aux familles et aux personnes  
**APDT** : Accompagnement des partenaires et développement territorial  
**APL** : Aide personnalisée au logement  
**Arœven** : Association régionale des oeuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale  
**ARS** : Allocation de rentrée scolaire  
**ASE** : Aide sociale à l'enfance  
**ASF** : Allocation de soutien familial  
**AVVC** : Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

## B

**Bafa** : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

## C

**Caf** : Caisse d'allocations familiales  
**Ccapex** : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions  
**CDAP** : Consultation du dossier allocataire par les partenaires  
**CDSF** : Comité départemental des services aux familles  
**CF** : Complément familial  
**Clas** : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité  
**Cmg** : Complément de libre choix du mode de garde  
**Cnaf** : Caisse nationale des allocations familiales  
**Cnil** : Commission nationale de l'informatique et des libertés  
**Codaf** : Comité départemental anti-fraude  
**COG** : Convention d'objectifs et de gestion  
**CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie  
**CPDG** : Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion  
**CRA** : Commission de recours amiable  
**CREAN** : Carrefour rural européen des acteurs normands  
**CTG** : Convention territoriale globale

## D

**DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer  
**DTR** : Déclaration trimestrielle de ressources

## E

**EAJE** : Etablissement d'accueil du jeune enfant

## F

**FJT** : Foyers de jeunes travailleurs

**FSL** : Fonds de solidarité pour le logement

## I

**Icep** : Institut consulaire d'enseignement professionnel

## L

**Laep** : Lieux d'accueil enfant-parent

**Logafa** : Logement, habitat et aides financières aux familles

## M

**Mam** : Maisons d'assistants maternels

**MAMIP** : Maison d'assistants maternels à initiative publique

## O

**Opah** : Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat

## P

**Paje** : Prestation d'accueil du jeune enfant

**PCI** : Plan de contrôle interne

**PDALHPD** : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

**PDLHI** : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

**PDN** : Promeneurs du net

**PIV** : Point info vacances

**PMI** : Protection maternelle infantile

**PNC** : Procédure nationale de contrôle

**PSU** : Prestation de service unique

## R

**Reaap** : Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

**RPE** : Relais petite enfance

**RSA** : Revenu de solidarité active

## S

**SDSF** : Schéma départemental des services aux familles

**Siaf** : Service d'information et d'accompagnement des familles

**SPIE** : Service public de l'insertion et de l'emploi

**SPPE** : Service public de la petite enfance

**Syplo** : Système prioritaire pour le logement

## T

**TISF** : Technicien de l'intervention sociale et familiale

**TJ** : Tribunal judiciaire



Caisse d'allocations familiales du Calvados  
8, avenue du Six-Juin  
CS 20001  
14023 Caen cedex 9